

l'Europe
s'engage
à La Réunion



RAPPORT ANNUEL D'ÉXECUTION FEDER 2009

Programme Opérationnel FEDER CONVERGENCE 2007 – 2013

CCI 2007 FR 161 PO 044

État membre : France
Région : île de La Réunion
Objectif : Convergence



Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. IDENTIFICATION	5
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL	6
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	6
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	6
2.1.2 Informations financières (données financières exprimées en euros)	6
2.1.3 Participation allouée par groupes cibles	10
2.1.4 Participation remboursée ou réutilisée	10
2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER	10
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	12
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence	12
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics	16
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	16
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination	17
2.2.4.1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes	17
2.2.4.2 Promotion de la non discrimination	18
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	20
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)	21
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer	22
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »	24
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	27
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer	30
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	30
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	33
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	34
2.7. Modalités de suivi	36
2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2009	36
2.7.2 Actions relatives au niveau national	40
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales	42
2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)	44
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	46
3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES	47
3.1 - Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	48
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif	51
3.1.2 Problèmes importants rencontrés 1 et mesures prises pour y faire face	65
3.2 Axe prioritaire 2 : Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international	66
3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	69
3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	80
3.3. Axe prioritaire 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	81
3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	85
3.3.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y remédier	105
3.4 – Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	106
3.4.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	109
3.4.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	123
4. GRANDS PROJETS	124



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

5. ASSISTANCE TECHNIQUE.....	133
6. INFORMATION ET PUBLICITE.....	134
7. REPOSE AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION SUR LE RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION 2008.....	142



Introduction

Approbation du Programme Opérationnel FEDER Convergence de l'île de la Réunion

A l'issue d'une longue année de négociation, le PO FEDER Convergence de l'île de La Réunion (CCI 2007FR161PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 20 Décembre 2007, date symbolique marquant l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage sur l'île.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999 « *pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2009.

L'année 2009 constitue la seconde année complète au cours de laquelle la programmation d'opérations au titre de l'objectif convergence est effective. Ainsi, le niveau de programmation s'est particulièrement amélioré, tandis que les premières demandes de remboursement ont été adressées à la Commission.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL	Convergence
	Île de La Réunion
	2007 – 2013
	N° CCI 2007FR161PO004
	P.O FEDER Convergence – Ile de La Réunion
RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	Année 2009
	Procédure écrite de Mai 2010



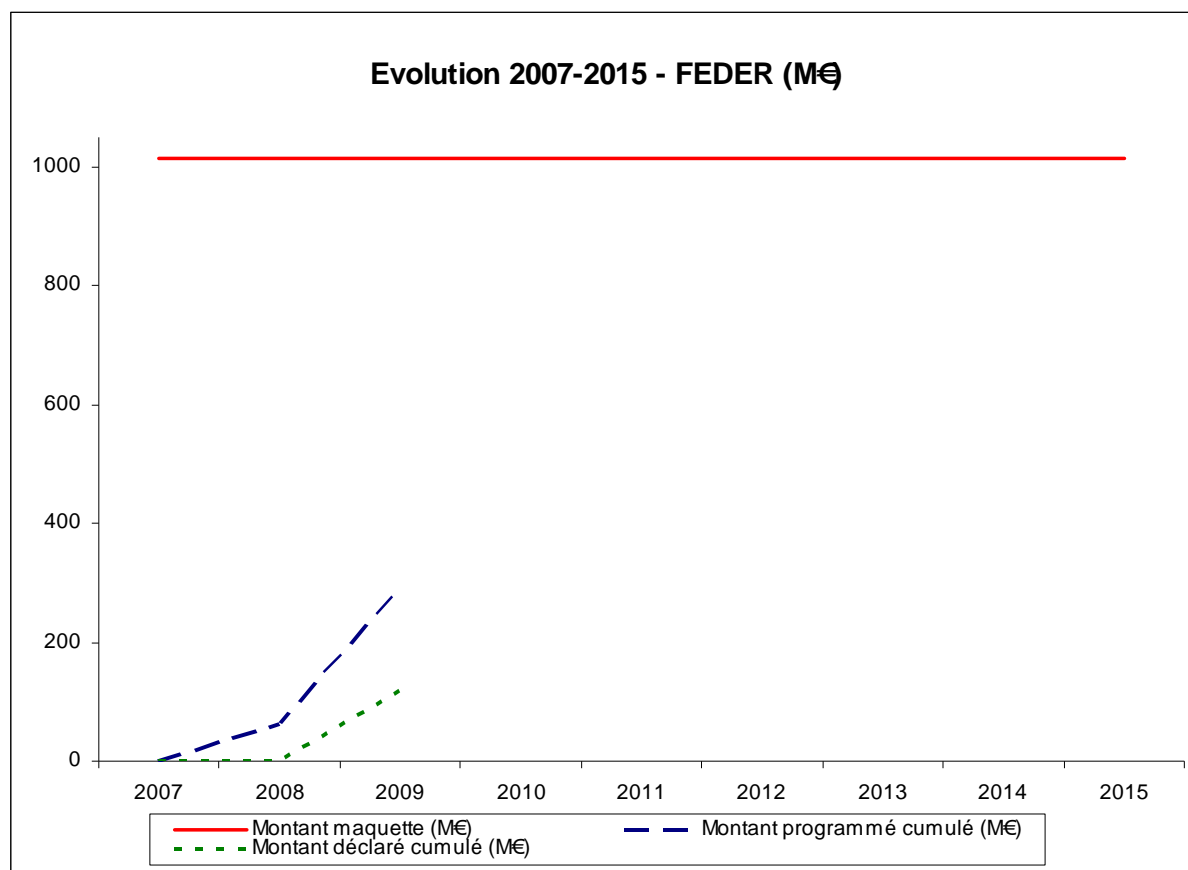
2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, 3 et 4.

2.1.2 Informations financières (données financières exprimées en euros)



Années	2007	2008	2009
Montant maquette (M€)	1014,3	1014,3	1014,3
Montant programmé cumulé (M€)	4,57	65,6	293,7
Montant déclaré cumulé (M€)	0,0	0,0	120,1
Avancement de la programmation %	0,45%	6,47%	28,95%
Avancement des montants déclarés	0,00%	0,00%	11,84%

Au 31/12/2009, 28,95 % de la maquette financière a été programmée et 11,84 % déclarée.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe prioritaire 1 : La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	7 998 229,72	7 998 229,72	0	4 434 808,33	4 388 077,24
Axe prioritaire 2 : La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise	17 932 609,70	13 282 079,89	4 650 529,85	8 742 614,09	0
Axe prioritaire 3 : La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performances	320 281 749,22	296 405 627,61	23 876 121,61	112 633 870,50	81 824 562,39
Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	4 354 529,40	4 208 649,24	145 880,16	1 985 521,73	0
Total général	350 567 118,04	321 894 586,46	28 672 531,62	127 796 814,65	86 212 639,63
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	350 567 118,04	321 894 586,46	28 672 531,62	127 796 814,65	86 212 639,63

Pour l'année 2009, on constate que l'ensemble de la chaîne financière est bien en place. Ainsi, les remontées de dépenses des bénéficiaires ont permis d'adresser deux déclarations de dépenses à la Commission. Le montant des remboursements communautaires s'élève à 86,213 millions d'euros. Il s'agit des premiers versements de la Commission sur la base de dépenses présentées par les bénéficiaires.

Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie

N° de référence de la Commission : N° 2007 FR161PO004

Nom du programme : PO Convergence « Ile de La Réunion »

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné : 20/12/2007



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	01 – Agriculture, chasse, sylviculture	Ile de la Réunion	822 999,60
			21 – Activités liées à l'environnement		600 000,00
			22 – Autres services non spécifiés		3 334 132,60
02 – Infrastructures de RDT			22 – Autres services non spécifiés		4 500 000
03- Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche			22 – Autres services non spécifiés		2 435 715,73
06 – Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement			00 – Sans objet		1 008 769,96
08 – Autres investissements dans les entreprises			06 – Industries manufacturières non spécifiées		4 932 232,18
			10 – Postes et télécommunication		889 759,49
			14 – Hôtels et restaurants		2 154 747,33
			15 – activités financières		2 093 877,00



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	Montant
09 – Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME			22 – Autres services non spécifiés		3 592 642,92
13-Services et applications pour le citoyen	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	10- Postes et télécommunications	Ile de la Réunion	1 899 961,28
15 – Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME			10- Postes et télécommunications		375 990,14
20 – Autoroutes			11 - transports		82 000 000,00
23 – Routes régionales / locales			11 - Transports		173 500,00
29 - Aéroports			11 - Transports		4 508 672,50
30 – Ports			11 - Transports		5 500 000,00
39 – Énergies renouvelables : énergie éolienne			08 – Production et distribution d'électricité		5 761 021,14
44 – Gestion des déchets ménagers et industriels			12 - Construction		4 143 339,27
45 – Eau potable			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		63 999 996,45
46 – Eaux usées			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		44 689 709,34
51 – Promotion de la biodiversité et protection de la nature			21 – autres activités liées à l'environnement		2 534 200,08
53 – Prévention des risques			12 - Construction		5 460 000,00
55 – Promotion des actifs naturels			12 - Construction		2 348 988,00
56 – Protection et valorisation du patrimoine naturel			12 - Construction		4 376 710,77
57 – Autres aides à l'amélioration des services touristiques			14 – Hôtels et restaurants		3 668 895,11
61 – Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale			12 - Construction		6 153 008,08



Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
72 – Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation			22 – Autres services non spécifiés		516 381,39
75 – Infrastructures pour l'éducation			18 - Éducation		27 505 420,90
82 – Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale			01 – Agriculture, chasse, sylviculture		333 450,00
			06 – Industries manufacturières non spécifiées		1 187 888,71
			10 – Postes et télécommunications		0,00
85 – Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle			22 – Autres services non spécifiés		151 537,90
				Total	293 653 547,87

2.1.3 Participation allouée par groupes cibles

Sans objet pour l'année 2009.

2.1.4 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2009.

2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER

L'année 2009 est marquée par une progression sensible du niveau de programmation du FEDER. En effet, plus de 195 millions d'euros ont été programmés, soit près de 20 % de l'enveloppe allouée au programme opérationnel. Ainsi, le montant total programmé depuis le début de la programmation s'élève à 293,654 millions d'euros de FEDER, soit près de 30 % du montant disponible.

Comme en 2008, les efforts d'investissement dans le domaine de l'eau demeurent les plus importants. En effet, plus de 108 millions d'euros de FEDER, soit 37 % des sommes programmées, ont été mobilisés, depuis le début du programme, pour soutenir des opérations d'investissements dans le traitement et le captage d'eau. Il s'agit notamment des projets de traitement d'eaux usées, domaine dans lequel La Réunion présente de nombreux retards que ce soit pour les réseaux de transfert ou pour les stations de traitement. L'importance prise par les opérations relatives à l'eau s'explique par la programmation, en 2009, de la poursuite des travaux de creusement de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'opération d'irrigation du littoral ouest.



Cependant, le montant de FEDER le plus important programmé sur l'année 2009 concerne la thématique déplacement. Ainsi, 82 millions d'euros de FEDER ont été investis pour achever la construction de la Route des Tamarins, opération routière d'envergure reliant Saint Paul et l'Étang – Salé par une 2 x 2 voies de 33 kilomètres.

Durant l'année 2009, des projets relevant de nouvelles thématiques ont été soutenus. Ainsi, les opérations de prévention des risques ont bénéficié d'une enveloppe de 5,460 millions d'euros pour qu'une population de près de 2000 personnes puisse bénéficier des infrastructures de protection adaptées face aux risques d'inondation. Ces investissements permettent d'éviter des coûts souvent plus importants en termes de dégâts matériels.

Par ailleurs, près de 1,5 millions d'euros de FEDER ont été investis aux bénéfices des acteurs économiques pour compenser les surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation du territoire. Il s'agit d'abaisser le coût des intrants productifs pour les entreprises locales.

S'agissant de la recherche et l'innovation, plus de 11 millions d'euros de fonds communautaires ont été investis depuis le début de la programmation. Pour l'année 2009, 18 projets de recherche ont été soutenus. Par ailleurs, le recrutement de chercheurs dans les laboratoires constitue également un des objectifs du programme en matière de développement de la recherche et de l'innovation sur le territoire réunionnais.

Ainsi, les projets de recherche et d'innovation représentent 28% des crédits programmés pour le secteur économique jusqu'à la fin de l'année 2009. Pour 44%, ils sont constitués par des projets dédiés aux infrastructures de recherche, le reste étant représentatifs des projets collaboratifs, transfert de technologies dans les PME. Les secteurs concernés sont variés : université, santé, biomédecine, énergie...

Le montant consacré au développement des entreprises s'élève à 13,772 millions d'euros de FEDER depuis le début de la programmation. Il s'agit principalement d'encourager les entreprises dans leurs investissements productifs afin de renforcer leur compétitivité. Au cours de l'année 2009, 142 projets d'entreprises ont été soutenus.

Enfin, on constate que les activités économiques qui mobilisent le plus de fonds communautaires sont la construction, les transports et le captage, traitement et distribution de l'eau, soit près de 75 % des sommes programmées depuis le début du programme. Cette situation est bien la traduction de la phase de rattrapage dans laquelle se trouve La Réunion dans ces domaines. En effet, d'importants efforts sont déployés localement afin de développer les services de base pour la population locale.



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

Le programme a fait l'objet d'une adoption formelle par les services de la Commission en date du 20 décembre 2007.

À cette date, aucune modification n'a été apportée au document permettant d'altérer sa conformité au droit communautaire. Par ailleurs, la réglementation n'a pas connu en 2008 de modification substantielle nécessitant une révision du programme.

La réflexion sur la prise en compte des dépenses relatives aux améliorations de l'efficacité énergétique dans les logements était en cours au sein des services de la Commission en 2008 et elle a abouti à une modification de la en 2009. Cependant, lors de la rédaction du programme opérationnel, les dispositifs permettant la prise en compte de ce type de dépenses étaient prévus en mentionnant qu'ils ne pourraient être mis en œuvre qu'à la suite d'une modification de la réglementation.

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des procédures pour les aides à l'investissement.

Ainsi, grâce :

- aux règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption (n°XR 61) ;
- à la reconduction de plusieurs régimes d'aides au plan local jusqu'au 31-12-2008 ;

Neuf régimes d'aides à l'investissement privé ont été publiés dès juillet 2007 :

- hôtels classés de tourisme ;
- restaurants classés de tourisme ;
- investissements en matière de TIC ;
- prime régionale à la modernisation des TPE ;
- primé régionale à la création des TPE ;
- appui aux investissements des unités industrielles ;
- aides aux entreprises pour la gestion des déchets ;
- aides en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, deux régimes d'aides relatifs aux surcoûts ne sont toujours pas agréés. Il s'agit du régime d'aide « zone d'activités », qui a fait l'objet d'une première transmission par la Préfecture au Secrétariat d'État à l'Outre – Mer (SEOM) pour notification simplifiée dès le 19 juillet 2007.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Une nouvelle transmission au SEOM est intervenue le 05 juin 2008 pour une notification par la procédure normale. Au 31 décembre 2008, le régime n'était donc pas encore opérationnel.



Tableau des aides d'état à portée régionale en lien avec le PO FEDER

PO FEDER			
Intitulé de l'aide	Intitulé de la mesure concernée	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique
			Réglementation nationale et /ou communautaire et/ou régime d'aide
Hôtels classés de tourisme	Mesure 2-08 - Aides aux entreprises touristiques	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Restaurants classés de tourisme			
Produits liés aux loisirs touristiques			
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - volet 1	Mesure 2-12 - Investissements des entreprises TIC		Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - volet 2			Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption RDI N° X-60/2009
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - actions collectives	Mesure 2-13 -actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande	Notification	Aide aux actions collectives NN 120/1990 approuvé le 3 juillet 1991 pour une durée illimitée
SCR Réunion Développement	Mesure 2-15 - Ingénierie financière -Capital investissement		Aide d'Etat N 758/2006 "sociétés de capital risque et fonds d'investissement du 13 juin 2007
Fonds DOM	Mesure 2-16 - Ingénierie financière -Fonds de garantie		Aides d'Etat N 627/2006 - fonds de garantie "Fonds DOM"
Commission de garantie	Mesure 2-17 - Ingénierie financière Commission de garantie Sofaris	De Minimis	Règlement général "de-minimis" CE N° 1998-2006 du 15 décembre 2006
Réunion Entreprendre	Mesure 2-18 - Ingénierie financière - Prêts		Règlement général "de-minimis" CE N° 1998-2006 du 15 décembre 2006
Encourager des actions collectives ou d'intérêt général	Mesure 2-19 - Consolidation du tissu économique et des réseaux	Notification	Aide aux actions collectives NN 120/1990 approuvé le 3 juillet 1991 pour une durée illimitée



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

PO FEDER			
Intitulé de l'aide	Intitulé de la mesure concernée	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique
			Réglementation nationale et /ou communautaire et/ou régime d'aide
Prime régionale à la création de TPE	Mesure 2-20 - Aide aux investissements des entreprises industrielles et artisanales	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Prime régionale à la modernisation de TPE			
Appui aux investissements des unités industrielles			
Fonds Régional d'Aide au Conseil	Mesure 2-22 - Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE (industrie, artisanat et commerce)	Notification	Aide N 2/99 de la Commission du 5 janvier 2000 pour une durée illimitée
Fournitures d'énergies respectueuses de l'environnement	Mesure 3-17 - Fournitures d'énergies respectueuses de l'environnement	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2009
Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	Mesure 3-18 - Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2010
Acheminement fret - extrants	Mesure 4-01 - Acheminement fret - extrants	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013
Acheminement fret - intrants industriels	Mesure 4-02 - Acheminement fret - intrants industriels	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013
Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	Mesure 4-03 - Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013
Zones d'activités	Mesure 4-13 -Zones d'activités	Notification	En cours de notification
Exportation de déchets dangereux	Mesure 4-04 -Exportation de déchets dangereux	Notification	Notification récente - en cours d'examen par la Commission



La validité de 14 régimes d'aide a expiré au 31 Décembre 2008. Ainsi, les partenaires, et notamment la Région Réunion, ont lancé une vaste réflexion en lien avec le Comité Economique et Social sur le dispositif d'aides à destination des acteurs économiques. Il s'agissait, notamment, d'évaluer l'efficacité économique des soutiens financiers.

Cependant, cette étude a été conduite dans un contexte non stabilisé dans l'attente d'une plus grande visibilité sur les orientations de l'État en matière de développement économique pour les DOM. La principale préconisation du bureau d'étude réside dans la majoration des taux d'intervention en fonction du respect des critères suivants :

- L'innovation,
- L'appartenance à un Domaine d'Activités Stratégique (DAS),
- L'ouverture à l'international et l'exposition à la concurrence extérieure,
- La contribution à l'emploi,
- La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Compte – tenu de la nécessité de poursuivre la réflexion en cours, les régimes d'aides ont été prorogés jusqu'au 1^{er} juillet 2010, exceptés les dispositifs existants en faveur des entreprises des filières « déchets » et « énergie » qui ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 2010.

2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics et concessions concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

L'autorité de gestion rappelle qu'elle s'est engagée à vérifier que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent. Ainsi, les services instructeurs vérifient ce point pour chaque dossier dont le bénéficiaire est un organisme public.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

Depuis le début de la programmation, l'autorité de gestion et l'ensemble du partenariat a placé la protection et l'amélioration de l'environnement comme un enjeu majeur de la période 2007 – 2013.

Globalement, près de 24 % des montants FEDER programmés ont soutenus des opérations ayant un impact positif sur l'environnement. La principale intervention soutenue concerne le secteur de l'assainissement. En effet, d'importants crédits ont été investis dans des opérations contribuant à la mise en œuvre localement de la directive cadre eau. Ainsi, les projets en faveur du traitement des eaux usées ont mobilisé de plus de 44 M€ de FEDER depuis le début de programme. Il s'agit d'intervenir tant au niveau des infrastructures que des réseaux de transfert afin de respecter les normes communautaires en vigueur.

L'action en faveur du respect de l'environnement se traduit également par un encouragement en direction du développement des énergies renouvelables. Une enveloppe FEDER de 5,761 M€ d'euros a soutenu principalement la production d'électricité à partir d'unités photovoltaïques ou d'aérogénérateurs. L'intérêt de ce type de projet est, d'une part, de diminuer l'importation d'hydrocarbures sur le territoire et la facture énergétique et, d'autre part, de réduire les émissions de gaz carbonique.

Par ailleurs, d'importants efforts sont déployés dans le cadre de la gestion des déchets ménagers et industriels. Il s'agit de développer le tri sélectif en multipliant sur le territoire les



déchetteries comme les bornes d'apport volontaire. Certaines actions en direction des entreprises concernent également la réduction des déchets à la source ou leur valorisation, permettant ainsi de créer une valeur ajoutée supplémentaire à partir de la même quantité d'intrants.

Enfin, plusieurs projets soutenus au titre du PO FEDER concernent directement la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit, à titre d'exemple, d'opérations de restauration des milieux sensibles ou de recherche sur les milieux ou la faune. En effet, une meilleure connaissance des biotopes et de leurs habitants constitue un atout majeur pour leur préservation.

2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

2.2.4.1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les interventions prévues au titre du FSE prennent naturellement en compte la problématique de l'égalité des chances hommes femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments seront examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.

Elle développe pour cela un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle des actions récentes ont été et sont menées avec le soutien du FSE en vue :

- d'une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion par la commande et la publication d'études :
 - quantitative : brochure les chiffres clé de la parité publiée, à la demande la DRDFE, par l'INSEE Réunion en 2005 et consultable sur son site Internet,
 - qualitative : Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à la Réunion en cours de réalisation par l'Observatoire du Développement de La Réunion



- d'une diffusion de l'approche égalitaire entre les femmes et les hommes au niveau professionnel auprès d'un large public : scolaires et étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, élus et décideurs.

2.2.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
- préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
- mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera d'une part à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
- soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes a été appréhendée en 2009 à travers deux actions :
 - le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :
 - l'animation d'un centre de documentation et de conseil sur la problématique homme-femme ;
 - la sensibilisation des acteurs du système éducatif mais aussi des entreprises ;
 - la communication, information (site internet, actions publicitaires, colloques...)
 - et, la reconduction de l'action FLO8 destinée exclusivement aux femmes vivant dans des zones insalubres, sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuse de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 88 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2009.

S'agissant des personnes handicapées et des personnes âgées, les cadres d'interventions des dispositifs de soutien à la construction d'établissements d'accueil, représentant un potentiel de financement communautaire d'un montant total de 10 M €, ont été agréés en 2009.

Enfin, le cadre d'intervention relatif aux actions facilitant l'accessibilité des services de transport collectifs et des infrastructures aux personnes à mobilité réduite, (1,5 M € de concours FEDER prévus), n'était pas encore décliné au 31/12/2009 dans la mesure où



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

les opérations identifiées n'étaient pas encore mures. Cette situation a évolué début 2010.



2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Depuis le début de la programmation, la principale difficulté rencontrée relève de l'application de l'article 55 du règlement 1083 / 2006 du Conseil traitant des projets générateurs de recettes.

Au cours de l'année 2009, la Commission européenne a modifié la réglementation en vigueur en offrant quelques allègements dans l'application de la règle sans apporter de réponses à certaines interrogations importantes en suspens (modalités d'application aux projets de réhabilitation, d'extension...).

Cependant, l'absence d'éléments normatifs dans la mise en œuvre de cette règle constitue une source de fragilité pour les services et les bénéficiaires, notamment sur le plan juridique au regard des futures missions d'audit.

Par ailleurs, l'année 2009 a été marquée par la modification réglementaire communautaire du 23 février 2009 qui a prorogé au 30 juin 2009 la date finale d'éligibilité des dépenses relevant du DOCUP 2000-2006.

Ainsi, la priorité a été donnée aux services gestionnaires de travailler sur la clôture avec l'objectif clair de ne perdre aucun crédit, tout en poursuivant l'accélération de l'instruction des dossiers des programmes communautaires 2007-2013.

Cette situation explique en partie, le décalage dans la certification des dépenses programmées sur la période 2007-2013, l'objectif principal du dégagement d'office ayant été atteint.



2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

A la Réunion, les effets de la crise économique mondiale se sont manifestés progressivement depuis l'année 2008, modifiant le contexte de la mise en œuvre des programmes opérationnels.

En effet, l'année 2008 a été caractérisée par une hausse exceptionnelle du cours mondial du pétrole.

Cette augmentation s'est traduite, d'une part, par l'augmentation du prix des carburants et, d'autre part, par l'augmentation du coût des matières premières fabriquées à partir du pétrole, à savoir les matières plastiques.

Ainsi, la Réunion étant une économie insulaire dépendante de ses approvisionnements, toutes les activités économiques de l'île ont répercuté sur le prix de vente de leurs biens et de leurs services cette hausse du coût des carburants et des matières premières.

L'inflation s'est alors installée durablement.

Le pouvoir d'achat des ménages s'est progressivement réduit et les entreprises ont réduit leurs achats de consommation intermédiaire à destination de leurs fournisseurs. Ces derniers ont été contraints, à leur tour, de réduire leur production, et donc leur consommation intermédiaire, entraînant un effet de cascade.

La réduction de la demande adressée aux entreprises pousse ces derniers à réduire leur masse salariale, impliquant des pertes d'emplois dans les ménages qui alors consomment moins, amplifiant l'effet de la baisse de pouvoir d'achat.

Ce mécanisme a touché tous les secteurs d'activités de l'île à savoir la production industrielle, le commerce, les services.

En ce qui concerne le moteur de la croissance réunionnaise (le secteur du bâtiment et des travaux publics), il a subi en plus des effets de la crise économique généralisée, les effets de la fin des grands chantiers publics (route des tamarins, basculement des eaux, port, baisse de la production de logements) et les effets de la modification des conditions de défiscalisation prévue dans la loi pour le développement économique des outre-mer (cf. 2.4.1).

Dans ce contexte, il est à souligner que le secteur agricole constitue une exception. En effet, ce secteur poursuit son développement et sa consolidation dans la mesure où :

- il est largement soutenu par les fonds publics ;
- la demande suit l'augmentation démographique et est peu sensible aux fluctuations du coût des carburants et à la baisse du pouvoir d'achat constatée,
- les conditions climatiques ont été assez favorables en 2009 (absence de catastrophes naturelles : cyclones, ou inondations).

Par contre, d'un point de vue général, un des premiers impacts enregistré des effets de cette crise mondiale à la Réunion est la dégradation significative du marché du travail.



Ainsi, à fin décembre 2009, 103 240 réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en catégorie A, soit 20 080 demandeurs d'emploi de catégorie A supplémentaire par rapport à 2008, (+ 24,1 %).

A titre de comparaison, il s'agit d'un niveau comparable à celui enregistré en 2003, soit 6 ans auparavant.

De plus, dans ce contexte de ralentissement économique durable, l'accessibilité au crédit des entreprises et des particuliers s'est considérablement réduite.

Aussi, pour faire face à cette situation, différentes mesures ont été prises tant au niveau communautaire, que national ou localement (Cf. 2.4.5).

Au niveau communautaire, trois mesures, en particulier, sont susceptibles d'avoir un impact important sur la programmation :

- L'extension de la période d'éligibilité des dépenses du DOCUP 2000-2006 jusqu'au 30 Juin 2009 pour l'ensemble des fonds.
- L'attribution d'une avance supplémentaire qui viendrait diminuer les montants à justifier lors de la première échéance du dégageant d'office pour le FEDER et le FSE.
- L'extension des possibilités de déclaration forfaitaires des dépenses pour le FEDER et le FSE.

Un travail important a été réalisé au niveau national pour la mise en place d'un plan de relance en 2009. Les propositions de modification du PO FSE Réunion ont été étudiées, mais elles n'ont pas été retenues dans la mesure où les orientations du FSE à La Réunion intègrent déjà les priorités affichées dans le plan de relance national.

Au niveau national, une vaste concertation a été menée d'avril à octobre 2009 auprès des territoires d'Outre-Mer : les Etats-Généraux de l'Outre-Mer. Les premières mesures opérationnelles ont été décidées par le Comité Interministériel de l'Outre-Mer du 6 novembre 2009 qui a été présidé par le Chef de l'Etat.

2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de



sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme

Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.



- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.

Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable



- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**

- parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
- développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
- développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
- engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
- adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.

- **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.

- **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**

- mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
- valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;



- réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
- mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.
- **dans le domaine de l'eau :**
 - inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
 - favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.
- **dans le domaine des pollutions et de la santé :**
 - atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
 - assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
 - engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
 - engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.
- **dans le domaine des transports :**
 - mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.
- **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**
 - mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche et a été lancé officiellement par M. François FILLON Premier ministre au Cyclotron de Saint-Denis le 10 juillet 2009 :



« *GERRI, c'est une chance : c'est une chance pour les entreprises, de confronter in vivo des technologies d'avenir, avec une société jeune et en pleine croissance. C'est une optimisation des caractéristiques de l'Outre-Mer, pour construire une véritable société de l'innovation. Ici à la Réunion, sur une superficie réduite, de nombreuses ressources sont disponibles, dans les meilleures conditions : le vent, le soleil, l'eau potable, la mer. De multiples innovations sont à l'œuvre pour convertir ces ressources naturelles en énergie et en richesse... »*

2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.
- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.



THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme est en examen au Conseil d'Etat. Il sera publié à la fin du premier trimestre 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.
 - Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
 - Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.



GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

Sport :

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale.**
- Dans le domaine de **l'excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut- fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.
- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1er mai 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.



Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à La Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.



Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.

- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes



« refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.

S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.



2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été décelée en 2009.



2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale seront prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y aura donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les infrastructures haut débit : les interventions en faveur du désenclavement numérique relèveront du PO FEDER convergence alors que le développement des liaisons régionales relèvera du PO FEDER coopération.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements relèvera du PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil sera soutenu au titre du PO Convergence.

D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération font intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal permet d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération soutiendra les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER soutiendra les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération interviendra au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.

S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération se concentrera uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leur thèse ou des stages au sein d'organismes de recherche à La Réunion ;
- Le développement de pôles d'excellence : Le FEDER – Coopération ne prendra en charge que les opérations qui développeront l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone. Il contribuera également au développement



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

d'outils innovants permettant la mise en réseau, le partage de la connaissance et de l'information entre acteurs dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.



2.7. Modalités de suivi

2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2009

Comités de programmation tenus en 2009

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois coprésidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

Pour l'année 2009, le Comité Local de Suivi s'est réuni à 11 reprises aux dates suivantes :

05 Février 2009	07 Mai 2009	06 Août 2009	05 Novembre 2009
05 Mars 2009	04 Juin 2009	03 Septembre 2009	17 Décembre 2009
02 Avril 2009	02 Juillet 2009	01 Octobre 2009	

De plus, dans le cadre de la préparation des programmes opérationnels de la période 2007 – 2013, le CLS s'est réuni à 3 reprises dans une configuration restreinte. Ces réunions ont été essentiellement consacrées à la clôture des programmes de la période 2000 - 2006.

Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 3 reprises au cours de l'année par procédure écrite sur des dossiers relevant autant de la programmation antérieure que des programmes opérationnels 2007-2013. Dans ce cadre, les dernières opérations relevant du DOCUP 2000 – 2006 ont pu être programmées avant le 30 juin 2009, en bénéficiant de la souplesse accordée par la Commission et qui a fait l'objet d'une modification du programme.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2009 :

Au cours de cette année, 234 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 195,144 millions d'euros programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	TOTAL
Montant FEDER programmé du 01/01/2009 au 31/12/2009	18,043 M€ 9,25 %	8,221 M€ 4,21 %	165,316 M€ 84,71 %	3,564 M€ 1,83 %	195,144 M€ 100 %
Rappel Année 2008	5,372 M€ 8,77 %	13,960 M€ 22,79 %	39,632 M€ 64,71 %	2,281 M€ 3,73 %	61,246 M€ 100 %

Au 31 décembre 2009, un montant de plus de 195 millions d'euros de FEDER a été programmé, soit près de 20 % de l'enveloppe disponible. Après une année 2007 symbolique,



la programmation avait réellement pris son envol en 2008. On constate une forte augmentation du niveau de la programmation en 2009 conformément aux engagements pris par les partenaires d'accélérer la mise en œuvre des programmes afin de contribuer à l'effort de relance de l'activité compte tenu de la crise en vigueur.

On remarque également que, pour l'ensemble des axes, le nombre de dossiers programmés a progressé. L'axe 2 traduit ce plus grand nombre d'opérations programmées car il mobilise les enveloppes destinées au soutien du secteur économique et notamment aux entreprises et à leurs groupements. Un léger fléchissement apparaît sur le nombre de projets d'entreprises soutenues qu'il faut mettre à l'actif de la crise actuelle.

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	TOTAL
Nombre de dossiers FEDER programmés du 01/01/2009 au 31/12/2009	3 1,28 %	120 51,28 %	88 37,61 %	23 9,83 %	234 100 %
Rappel Année 2008	2	130	72	1	205

Comités de Suivi tenus en 2009

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Trois consultations du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite ont eu lieu en avril, juin et septembre 2009. En avril et juin 2009, il s'agissait de soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2008 des programmes des deux périodes de programmation 2000 – 2006 (avril 2009) et 2007 – 2013 (juin 2009). La procédure de juin 2009 concernait également la modification du programme opérationnel FEADER intervenue suite au bilan de la PAC. Enfin, les rapports finaux des programmes DOCUP 2000-2006 et PIC INTERREG III B 2001-2006 ont été approuvés par le Comité de Suivi lors de la procédure écrite de septembre 2009.

Un Comité de Suivi s'est tenu en décembre 2009 dans le cadre de la gestion du DOCUP 2000 – 2006 et des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les principales décisions du CNS sont les suivantes :

•Comité National de Suivi du 11 Décembre 2009 •

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Octobre 2008

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'octobre 2008.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relative au Docup 2000-2006 (procédure écrite) et les suites données



Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au rapport annuel d'exécution 2008 du Docup et des suites données aux remarques de la DG Mare.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au PIC Interreg III B 2001-2006 (procédure écrite) et les suites données

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi d'Avril 2009 relatif au rapport annuel d'exécution 2008 du PIC Interreg III B.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2009 relatif aux rapports finaux d'exécution des programmes 2000-2006

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Septembre 2009 relatif aux rapports finaux d'exécution des programmes 2000-2006.

Bilan final 2000-2006

Le Comité prend acte des éléments de bilan des programmes 2000-2006 au niveau des résultats, des impacts, de l'utilisation des crédits et des performances en matière de gestion et de contrôle.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2008 FEDER Convergence

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FEDER étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2009.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) sur le rapport annuel 2008 FSE

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FSE étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2009.

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite) relatif au rapport annuel 2008 FEADER et aux modifications du programme FEADER liées au bilan de santé de la PAC

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FEADER et aux modifications du programme FEADER liées au bilan de santé de la PAC.



**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2009 FEP**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2008 FEP.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2008 FEDER Coopération territoriale**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2009 relatif au rapport annuel 2008 FEDER Coopération Territoriale.

Avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie régionale intégrée 2007-2013.

**Thématique centrale du CNS de Décembre 2009 : recherche-développement-
innovation**

Le Comité approuve le choix du thème central de l'année 2010 « l'égalité des chances ».

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de l'avancement de la stratégie régionale d'innovation étant entendu que la version finale de cette stratégie fera l'objet d'une communication officielle à l'ensemble des membres du CNS.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013.

Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009.

Avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopération Territoriale 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009.

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégagement d'office fin 2009.



Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2009.

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et de l'absence de dégageant d'office fin 2009 pour l'ensemble des régions Convergence.

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les critères de sélection des différents programmes étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.

Révision à mi-parcours des programmes 2007-2013

Le Comité approuve la méthodologie et le calendrier prévisionnel de la révision à mi-parcours des programmes 2007-2013.

2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, plusieurs textes réglementaires sont parus en 2009 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FEDER, il s'agit des textes suivants :

- Le décret n° 2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leur groupement. Ce texte précise le champ d'intervention des collectivités ;
- Le décret 2009 - 925 du 27 juillet 2009 modifiant le décret n°2007 – 732 du 07 mai 2007 modifié relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aides à l'investissement des petites et moyennes entreprises ;
- La circulaire du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 22 juin 2009 relative à la mise en œuvre des opérations liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le logement ;
- La circulaire du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche relative aux règles d'articulation des aides du M.A.P au titre du plan de performance énergétique (PPE) des entreprises agricoles avec les autres aides à l'investissement, notamment le FEDER ;



Ces documents précisent, sur le plan national, les possibilités d'intervention en faveur des entreprises et notamment du soutien à l'immobilier. Par ailleurs, suite à la modification réglementaire intervenue en faveur des opérations liées à l'efficacité énergétique dans les logements, les autorités nationales ont tenu à inciter les partenaires locaux à profiter de cette disposition offerte dans le cadre, notamment, de la relance économique en soulignant sa contribution aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit des textes suivants :

- L'instruction DGEFP n°2009 – 35 du 31 juillet 2009 relative aux modalités de réalisation des contrôles qualité – gestion des programmes opérationnels FSE ;
- L'instruction DGEFP n°2009-34 du 27 juillet 2009 relative au contrôle de service fait des opérations mises en œuvre par voie de marché public et cofinancées par le FSE au titre des programmes opérationnels ;
- La note DGEFP n°697 du 27 juillet 2009 relative aux modalités de contrôle de service fait des opérations programmées au titre de la période 2007 – 2013 ;
- L'instruction DGEFP du 06 juin 2009 portant sur les modalités de financement des Plans Locaux pluri – annuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes opérationnels FSE sur la période 2007-2013 ;
- L'instruction DGEFP n°2009 – 21 du 02 juin 2009 relative aux modalités de conventionnement des crédits du FSE attribués aux organismes collecteurs agréés au titre de la formation professionnelle continue dans le cadre des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Ces différents documents ont contribué à la définition d'outils de gestion pour les gestionnaires permettant de sécuriser leurs actions.

S'agissant de la gestion du FEADER, il s'agit du texte suivant :

- Le décret n°2009-1452 du 24 novembre 2009 fixant les règles d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural ; ce texte, conformément à la réglementation communautaire, décrit le champ de dépenses qui peuvent être retenues au titre des programmes mobilisant du FEADER.

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.

Au cours de l'année 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.

Enfin, un certain nombre de textes ont été produits afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.



2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de décembre 2009 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 ont été agréées pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.



S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le lancement de la **Stratégie Régionale d'Innovation** à La Réunion a été officialisé le 2 décembre 2008. Elle s'articule autour :

- d'un secrétariat technique,
- d'un Comité de Pilotage,
- et d'un Comité Régional pour l'Innovation.

La démarche de la SRI à La Réunion se veut résolument participative. Ainsi, l'année 2009 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic de l'innovation sur le territoire. À cet effet, les réflexions et travaux ont donné lieu à un document synthétisant les différentes stratégies macroéconomiques existantes (PR2D, POE, PA3D, GERRI, Réunion île verte) sous l'angle du développement du territoire grâce à l'innovation.

La restitution de ces premiers travaux a été faite lors des 1ères assises régionales pour l'Innovation, le 13 octobre 2009, associant notamment des personnalités extérieures à La Réunion ayant une expérience de l'innovation, conformément aux recommandations de la Commission. À cette occasion, les enjeux de la SRI pour le territoire ont été diffusés et explicités.

Ainsi, avec ce diagnostic partagé, des premières propositions ont été formulées.

À l'occasion de la tenue du CNS du 07 au 11 décembre prochain, les documents complémentaires suivants ont été présentés aux membres du Comité :

- la synthèse des deux autres groupes de travail,
- la restitution des Premières Assises,
- un plan détaillé de la SRI comportant un certain nombre d'idées fortes retenues.

La rédaction du document stratégique SRI pourrait être finalisée au cours du premier trimestre 2010.

Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

En 2009, il est à noter le recrutement d'une ressource humaine supplémentaire dont la mission principale est le pilotage des actions d'évaluation.

Ainsi, un projet de plan régional d'évaluation plurifonds a été rédigé et présenté pour information au comité national de suivi du mois de décembre 2009.

Ce plan fixe le cadre des travaux d'évaluation qui seront menés au cours de la période ainsi que les modalités de leur pilotage conformément aux recommandations de la Commission. Il aborde en outre :



- l'articulation entre le système de suivi et les travaux d'évaluation. A cet effet, il définit les outils de suivi utilisés dans le système d'évaluation en continu,
- les conditions de déclenchement des évaluations et l'interprétation de la notion d'écart significatif,
- les modalités de lancement des évaluations spécifiques,
- les modalités de publication et de mise à disposition des rapports,
- les ressources humaines et financières à allouer à la mise en oeuvre du système d'évaluation.

Enfin, ce plan décline les modalités de sensibilisation et de formation des acteurs permettant de franchir une étape supplémentaire dans l'intégration des pratiques liées à l'évaluation à tous les niveaux de la gestion du programme.

Sans attendre la création de ce Comité, un cahier des charges a été rédigé fin 2009 afin de sélectionner un cabinet d'étude pour l'élaboration de l'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée d'une part et du POE FEADER 2007-2013 de la Réunion conformément aux dispositions du règlement CE n°1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 et de ses lignes directrices.

2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- **Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)**

L'année 2009 a vu la mise en place d'une version internet du logiciel Presage dénommée Presage Web. Cette évolution majeure permet désormais à tout utilisateur de se connecter via un navigateur internet sans disposer d'un réseau spécifique et d'une installation technique préalable.

Le déploiement de cette nouvelle version, réalisée en juin 2009, a cependant nécessité quelques ajustements, tant au niveau des développements logiciels, que de la mise en place des fonctionnalités d'édition qui ont été progressivement améliorées en fin d'année 2009.

Il faut cependant noter que pour un certains nombre de services, l'accès via internet n'a pas amélioré la rapidité de connexion, de nombreux paramètres techniques intervenant dans la mise en place de cette nouvelle technologie (compatibilité des navigateurs, qualité des réseaux internes des organismes, capacité des raccordements internet...). Certaines améliorations sont attendues dans le courant de l'année 2010 notamment du fait de l'augmentation du débit internet pour certains services.

Ces difficultés n'ont cependant pas perturbé la production des deux déclarations de dépenses effectuées fin 2009 à l'aide de Presage Web.

Sur le plan des formations, 5 sessions ont pu être organisées dans le prolongement des formations ayant eu lieu en 2008. Elles ont concerné 20 personnes issues d'une dizaine de services différents.

- **Mise en place d'OSIRIS (FEADER)**

L'ASP a mis en place une équipe de trois personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS. Les travaux de 2009 ont porté sur :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

- ✓ la mise en production de 19 nouveaux cadres (à ce jour 55 cadres d'intervention sur 62 ont été agréés et 42 mis en production sous OSIRIS) ;
- ✓ la formation des gestionnaires ;
- ✓ l'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- ✓ l'animation des comités techniques OSIRIS ;
- ✓ les demandes d'habilitation à l'utilisation et à la consultation de l'outil.



2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2009.



3. Mise en œuvre par axes prioritaires

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, le P.O FEDER Convergence s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial, et d'un axe spécifique regroupant les objectifs visant à la compensation des surcoûts.

- **Axe prioritaire n°1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**
- **Axe prioritaire n°2 - La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international.**
- **Axe prioritaire n°3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**
- **Axe prioritaire n°4 - La compensation des surcoûts liés à l'ultra périphérie.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.



3.1 - Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

La compétitivité des hommes par la valorisation des ressources humaines constitue un des trois axes majeurs de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013.

Elle consiste à rechercher une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également à atteindre une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, santé et cadre de vie) et à renforcer la cohésion sociale en réduisant les inégalités sociales.

La démarche est double : il s'agit d'anticiper les tournants en positionnant l'île comme une plate forme de l'Europe dans une zone à forts enjeux (formation, enseignement supérieur ...) mais il importe également de répondre aux défis permanents liés notamment à l'impact de la dynamique démographique sur les besoins en équipements éducatifs, sanitaires et sociaux.

Le FEDER et le FSE contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FEDER, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) de préparer des nouvelles générations mieux formées ;
- b) de valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise ;
- c) d'améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe prioritaire 1 au 31/12/2009

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1-a Préparer des nouvelles générations mieux formées	Indicateurs de réalisation				
	Nb de bâtiments d'enseignement supérieur construit	-	-	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006
	Nb de collèges construits ou réhabilités	4	1	6 établissements sur 2007-2013	9 établissements sur 2000-2006
	Nb de lycées construits ou réhabilités	-	-	3 établissements sur 2007-2013	13 établissements sur 2000-2006
	Nb de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	-	-	2 établissements sur 2007-2013	4 établissements sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1-a Préparer des nouvelles générations mieux formées	Indicateurs de résultat				
	Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur		15 847	17 700 en 2015	16 841 en 2005
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	3600	900	2 700 places sur 2007-2013	2 000 places sur 2000-2006
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	-	-	3 000 places sur 2007-2013	2 800 places sur 2000-2006
	Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	-	-	1 200 en 2015	800 en 2008

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	-------------	--------------------------------	--	--------------	---------------------

Objectif 1-b Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenus	-	-	8 sur 2007-2013	6 sur 2000-2006
	Espaces d'exposition créés dans le cadre du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise	-	-	3200 m2 sur 2007-2013	-
	Indicateurs de résultat				
	Nombre d'entrées au niveau de la MCUR	-	-	70 000 en 2013	



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	-------------	--------------------------------	--	--------------	---------------------

Objectif 1-c Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenus	-	-	280 sur 2007-2013	75 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap	-	-	160 sur 2007-2013	270 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	-	-	240 sur 2007-2013	-
	Indicateurs de résultat				
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	-	-	240 sur 2007-2013	-	

Information sur l'avancement financier de l'axe 1 au 31/12/2009 :

Indicateurs clés	Programmé
Montant FEDER programmé en 2009	22,284M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	14 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2009	27,657 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	17,6 %
Montant FEDER déclaré en 2009	4,388 M€
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	2,8 %
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	4,388 M€
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	2,8 %

Au niveau de l'axe 1 du programme, l'année 2008 était marquée par un début de programmation modeste avec une programmation 5,3 M€ de FEDER, correspondant à 4% de l'enveloppe prévue pour l'axe.

En 2009, la programmation a connu une accélération puisque 22,132 M€ de FEDER ont été mobilisés, soit près de 14 % de l'enveloppe prévue pour l'axe.



La programmation globale depuis le début du programme atteint par conséquent 27,657 M€ soit 17,6 % de l'enveloppe prévue pour l'axe.

S'agissant des déclarations de dépenses auprès de la Commission, les dépenses certifiées d'une opération de réhabilitation de collège ont été intégrées à une demande de remboursement permettant de justifier le versement de 4,388 M€ de FEDER.

À noter que sur cet axe, seul l'objectif 1a a fait l'objet d'un début de programmation et de réalisation des opérations, même si certains projets d'infrastructures sanitaires et sociales ont été mis en œuvre sur le terrain.

3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif

S'agissant de l'objectif 1a, le seul à avoir connu un démarrage, la programmation est passée en 2009 à 3 constructions ou extensions de collèges (contre un en 2008), pour une réalisation, représentant une capacité d'accueil supplémentaire prévisionnelle de 3 600 places.

S'agissant des opérations en matière culturelle et patrimoniale, mais aussi sanitaires et sociales, le retard observé au démarrage du programme devrait commencer à se résorber au cours de l'année 2010.

En effet, certaines opérations sont actuellement en cours d'instruction et seront prochainement programmées.

Il est à préciser qu'en matière d'opérations sanitaires et sociales, certains projets sont actuellement en cours de réalisation physique et devraient donc pouvoir faire l'objet d'une certification rapide après programmation.

Cette situation au 31/12/2009 constituait une des dernières illustrations du phénomène de « rattrapage » constaté en début de programme compte tenu de la double mobilisation des services sur 2000-2006 et 2007-2013 (Cf. 2.3).



Objectif 1a - Préparer des nouvelles générations mieux formées

Dans le cadre du programme 2007-2013, l'accent est porté sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement et à la formation selon le principe de l'égalité des chances de tous les jeunes.

Compte tenu des évolutions démographiques et du rattrapage partiel des retards structurels, la construction de nouvelles infrastructures (collèges, lycées, centres de formation, enseignement supérieur) doit permettre de pallier aux sureffectifs des établissements actuels et à leur croissance.

Celles-ci contribueront à l'aménagement du territoire en favorisant la proximité des structures d'accueil et des bassins de population.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1a :

Trois opérations ont été programmées en 2009 sur la mesure 1-03 «construction et réhabilitation de collèges ». Il s'agit :

- de la construction du collège de Saint André V, pour un coût total éligible de 12 447 304,80 € mobilisant un montant de 7 468 382,88 € de FEDER ;
- de la construction du collège Ligne des Bambous à Saint Pierre, pour un coût éligible de 17 371 120,89 € mobilisant un montant de 10 422 672,53 € de FEDER ;
- de l'extension et de la réhabilitation du collège Edmond Albius au Port, pour un coût éligible de 7 069 812,10 € mobilisant un montant de 4 241 887,26 € de FEDER.



Objectif 1a : Préparer de nouvelles générations mieux formées										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE REALISATION										
-----------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombre de bâtiments d'enseignement supérieur construits	Programmé	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-						
	Objectif	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013								
	Situation de référence	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006								
Nombre de collèges construits ou réhabilités	Programmé	-	1	3						4
	Réalisé	-	-	1						
	Objectif	6 établissements sur 2007-2013								
	Situation de référence	9 établissements sur 2000-2006								
Nombre de lycées construits ou réhabilités	Programmé	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-						
	Objectif	3 établissements sur 2007-2013								
	Situation de référence	13 établissements sur 2000-2006								
Nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	Programmé	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-						
	Objectif	2 établissements sur 2007-2013								
	Situation de référence	4 établissements sur 2000-2006								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)

Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur	Réalisé	15 617	15 671	Non disponible							31 288
	Objectif	17 700 en 2015									
	Situation de référence	16 841 en 2005									
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	Programmé	-	900	2700							3 600
	Réalisé	-	-	900							900
	Objectif	2 700 places sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	2 000 places sur 2000 - 2006									
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	3 000 places sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	2 800 places sur 2000 - 2006									
Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	1 200 en 2015									
	Situation de référence	800 en 2008									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)

Taux d'accès d'une génération à la terminale	Réalisé	53,5%	54,3%	56,6%						
	Objectif	60 % en 2015								
	Situation de référence	57,7 % en 2005								
Nombre annuel de bacheliers	Réalisé	7 586	7 709	8 067						23 362
	Objectif	7 500 en 2015								
	Situation de référence	7 034 en 2005								
Nombre annuel de diplômés de l'enseignement supérieur	Réalisé			4 720						4 720
	Objectif	4 500 en 2015								
	Situation de référence	3 998 en 2005								
Nombre d'étudiants dans les filières de recherche	Réalisé			677						677
	Objectif	300 en 2015								
	Situation de référence	264 en 2005								



Information sur l'avancement financier de l'objectif 1a au 31/12/09 2009 :

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	22,284M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	21,06 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2009	27,656M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	26,14 %
Montant FEDER déclaré en 2009	4,388 M€
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	4,14 %
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	4,388 M€
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	4,14 %

Plus de 22 millions d'euros de FEDER ont été programmés au cours de l'année 2009. Ainsi, plus de 17 % de l'enveloppe prévue au titre de cet objectif a été programmé.

Analyse qualitative de l'objectif 1a :

Trois projets, actuellement en cours de réalisation, ont été programmés en 2009 sur la mesure 1-03 « construction et réhabilitation de collèges ». Ces opérations permettront de désengorger certains établissements, d'améliorer la qualité de l'accueil des élèves, ainsi que de diversifier l'offre de formation :

S'agissant de la construction du collège de Saint André V, une enveloppe de 7 468 382,88 € de FEDER a été mobilisée. Cet établissement de 700 élèves, extensible à 900, doit permettre, d'une part, l'allègement des effectifs des collèges « Mille Roches » et « Joseph Bédier » et, d'autre part, d'anticiper sur le développement urbain de la zone d'aménagement concerté des quartiers Mille Roches, la Cressonnière et ZAC Fayard, soit à terme 1700 logements neufs, développement urbain également encouragé par l'UE au titre de l'axe 3 du PO.

S'agissant de la construction du collège Ligne des Bambous à Saint Pierre, une enveloppe de 10 422 672,53 € de FEDER a été engagée. Ce collège de 900 élèves est implanté dans la zone résidentielle de la Ligne des Bambous. Il contient notamment en son sein une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) orientée vers plusieurs options : entretien des articles textiles, mécanique cycles et motocycles.

S'agissant de l'extension et la réhabilitation du collège Edmond Albius au Port, le montant mobilisé s'élève à 4 241 887,26€ de FEDER. L'évolution des effectifs dans ce collège a rendu nécessaire cette opération d'extension - réhabilitation.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

Une programmation en matière de capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges qui atteint d'ores et déjà l'objectif fixé pour le programme.

La progression constante du nombre des bacheliers (toutes sections confondues) et du pourcentage d'accès à la terminale par rapport à une classe d'âge. L'objectif a été atteint. L'étude d'évaluation à mi-parcours expertisera une éventuelle révision à la hausse.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Au titre de ce rapport 2009, et pour faire suite aux observations de la Commission Européenne du 07/12/2009, l'indicateur du nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur a été expertisé et réactualisé, les données 2007 et 2008 étant provisoires.

Ainsi, après avoir baissé de 7 % entre 2005 et 2007, les effectifs de l'enseignement supérieur se sont stabilisés en 2008. Cette baisse est due notamment aux filières des lettres et sciences humaines qui ont comptabilisé environ 1 000 étudiants en moins.



Objectif 1b – Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

Les activités culturelles représentent un élément fort d'attractivité, en termes de qualité de vie, de services à la population, d'animation, de maillage du territoire par des équipements structurants, pour les entreprises comme pour les ménages. Comme facteur éminent de lien social, la culture joue également un rôle important pour concourir à la cohésion sociale.

Ces efforts de valorisation culturelle prendront notamment appui sur le projet structurant de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise dont les travaux sont prévus au cours de la présente période de programmation, les études de conception ayant été réalisées au cours de la période 2000-2006.

Ils porteront également sur la démocratisation de l'accès aux enseignements artistiques pour les publics les plus défavorisés dans une démarche d'inclusion sociale.

Enfin, la dimension patrimoniale sera aussi prise en compte ; il pourra s'agir notamment de permettre une meilleure connaissance des éléments constitutifs de ce patrimoine qu'il soit matériel ou immatériel (au travers d'études, inventaires, expositions, publications), mais aussi de rénover et mettre en valeur le patrimoine immobilier public ou privé notamment dans le cadre d'opérations de valorisation, de réaffectation des patrimoines bâtis et non bâtis dans un but de reconversion économique, touristique ou culturelle.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1b

Sans objet pour 2009, aucune opération n'ayant été programmée au cours de cet exercice. Les premières opérations, actuellement en cours d'instruction, seront programmées dans les premiers mois de 2010.



Objectif 1b : Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenu	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	6 sur la période 2000-2006									
Espaces d'exposition créés dans le cadre du projet de Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	3 200 m2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	-									

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

Nombre d'entrées au niveau de la MCUR	Réalisé	-	-	-							
	Objectif	70 000 en 2013									
	Situation de référence	-									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

Nombre d'emplois créés	Réalisé	-	-	-						
	Objectif	30 sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 sur 2000-2006								
Nombre de sites ouverts dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine	Réalisé	65	69 *	81 *						
	Objectif	85 sites en 2015								
	Situation de référence	67 sites en 2006								

* en 2008 : 69 sites ouverts aux visiteurs dans le cadre des Journées du Patrimoine et 51 631 visiteurs enregistrés.

* en 2009 : 81 sites ouverts aux visiteurs dans le cadre des Journées du Patrimoine et 71 568 visiteurs enregistrés.



Information sur l'avancement financier de l'objectif 1b au 31 décembre 2009 :

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	-
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Pas de dossier programmé au cours de l'année 2009.

Analyse qualitative de l'objectif 1b :

Sans objet pour l'année 2009 en l'absence de dossiers programmés et donc d'indicateurs.



Objectif 1c – Améliorer l’offre sanitaire et médico - sociale

La situation sanitaire et médico-sociale du département, compte tenu de ses caractéristiques socio-économiques et de son histoire, connaît des spécificités notables au niveau notamment de la démographie, des indicateurs sociaux et des facteurs de morbidité.

Les infrastructures sont de plus soumises à des enjeux et contraintes importants :

- répondre aux besoins liés à la croissance démographique et à l’amorce du phénomène de vieillissement de la population,
- remédier au taux de vétusté important des infrastructures,
- faire face à l’évolution des techniques et des normes de sécurité.

Information sur l’avancement physique de l’objectif 1c :

Sans objet pour l’année 2009 en l’absence de dossiers programmés. Les premières opérations (dont certaines sont déjà physiquement engagées) feront l’objet d’une programmation en 2010.



Objectif 1c : Améliorer l'offre sanitaire et sociale

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)

Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenus	Programmé	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-						
	Objectif	280 sur 2007-2013								
	Situation de référence	75 sur la période 2000-2006								
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap	Programmé	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-						
	Objectif	160 sur 2007-2013								
	Situation de référence	270 sur 2000-2006								
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	Programmé	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-						
	Objectif	240 sur 2007-2013								
	Situation de référence	0								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)

Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico – sociaux soutenus	Programmé	-	-	-							
	Réalisé	-	-	-							
	Objectif										
	Situation de référence										



Information sur l'avancement financier de l'objectif 1c au 31/12/2009 :

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	-
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Pas de dossier programmé au cours de l'année 2009.

Analyse qualitative de l'objectif 1c :

Sans objet pour l'année 2009 en l'absence de dossiers programmés et donc d'indicateurs.

3.1.2 Problèmes importants rencontrés 1 et mesures prises pour y faire face

Compte tenu du fait qu'une grande partie des projets relevant de l'objectif 1a est conduite sous maîtrise d'ouvrage publique, l'approbation tardive du programme n'a pas eu d'incidence majeure sur la maturation effective des projets d'investissement. Ainsi, les opérations se sont poursuivies normalement et ont été programmées à partir de 2008. Par ailleurs, l'avancement physique de ces infrastructures permet une remontée de dépenses plus rapide.

S'agissant des opérations en matière culturelle et patrimoniale, mais aussi sanitaires et sociales, le retard observé au démarrage du programme devrait commencer à se résorber au cours de l'année 2010. En effet, certaines opérations, actuellement en cours d'instruction, seront prochainement programmées.

Il est à préciser qu'en matière d'opérations sanitaires et sociales, certains projets sont actuellement en cours de réalisation physique et devraient donc pouvoir faire l'objet d'une certification rapide après programmation. Cette situation au 31/12/2009 constituait une des dernières illustrations du phénomène de « rattrapage » constaté en début de programme compte tenu de la double mobilisation des services sur 2000-2006 et 2007-2013.



3.2 Axe prioritaire 2 : Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

"En deux générations, l'économie de La Réunion est passée d'une activité mono-industrielle basée sur la canne à sucre à une économie concentrée sur les services" OCDE 2004.

Le contexte rénové dans lequel s'inscrit le développement futur de l'île se dessine autour de deux repères indissociables : d'une part, la permanence des enjeux d'un rattrapage structurel dynamique et, d'autre part, les enjeux nouveaux liés à la mondialisation.

Aussi, la compétitivité économique s'inscrira-t-elle dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de deux ordres. Il s'agit de :

- a) préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien ;
- b) consolider les bases du développement économique et social.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 2 au 31/12/2009 :

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2-a Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets de recherche soutenus	21	-	18 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	11	-	50 sur 2007-2013	41 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	39	-	74 sur 2007-2013	99 sur 2000-2006
	Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	9	-	25 sur 2007-2013	20 sur 2000-2006
	Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	32	-	15 en 2013	10 en 2005



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2-a Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien	Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	2,3 M€	-	75 M€ sur 2007-2013	53 M€ sur 2000 - 2006
	Indicateurs de résultat				
	Personnel de RDT employé (université et institut de recherche)	10	-	330 etp en 2015	313 etp en 2006
	Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	30	-	15 sur 2007 - 2013	5 sur 2000-2006
	Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenus	15	-	7 projets sur 2007 – 2013	1 projet sur 2000 - 2006
	Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	-	-	+ 10 % en 2015	1441 M€ en 2004
	Évolution des capacités d'accueil hôtelières	+ 40	-	+ 500 chambres en 2015	2800 chambres en 2006
	Emplois dans le secteur Tourisme	-	-	12 000 emplois dans la filière en 2015	10 000 emplois dans la filière en 2005



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
----------------------------------	---	--------------------------------	--	--------------	---------------------

Objectif 2-b Consolider les bases du développement économique et social	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets d'aide aux entreprises	142	-	500 sur 2007 – 2013	501 sur 2000 - 2006
	Montants des investissements des entreprises soutenus	32,9 M€	-	120 M€ sur 2007 – 2013	114 M€ sur 2000 - 2006
	Indicateurs de résultat				
	Emplois créés (brut ETP)	120	-	1500 sur 2007 – 2013	1500 sur 2000 - 2006
Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	-	-	2950 M€ en 2015	2452 M€ en 2004	



Information sur l'avancement financier de l'axe 2 au 31/12/2009 :

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	19,093 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	14,21 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2009	36,717 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	27,33%
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Le taux de programmation jusqu'au 31 décembre peut être considéré comme moyen car après trois années de mise en œuvre du programme on aurait dû approcher les 42% de taux de programmation. Cette relative faiblesse s'explique par le fait que le début de programmation coïncide avec la clôture du programme précédent qui a mobilisé les énergies. Le taux de programmation durant l'année 2009 peut être cependant considéré comme porteur d'espoir car annonciateur d'une reprise de croisière de l'activité.

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Si l'on prend en compte le chevauchement des deux programmations (DOCUP et PO), la date limite d'éligibilité des dépenses du DOCUP repoussée au 30 juin 2009, les objectifs atteints (même s'ils n'ont pas tous connu un rythme de croisière suffisant) à ce jour peuvent être considérés comme prometteurs. Certains indicateurs ont même déjà été atteints et il conviendra à la prochaine révision à mi-parcours de les actualiser. On peut citer le nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche ou encore le nombre de projets de recherche.



Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien

Les interventions visant à accompagner ce tournant économique s'inscrivent dans trois dimensions :

- la recherche-développement et l'innovation,

Il s'agit à ce titre de consolider et de développer les infrastructures dédiées à la recherche ainsi que les programmes de recherche afin :

- de soutenir les unités mixtes de recherche (UMR) d'ores et déjà constituées en veillant à la constitution de pôles de recherche-développement valorisant au niveau de la zone Océan Indien et des économies tropicales les savoir-faire régionaux ;
- de permettre l'émergence de nouvelles équipes sur des thématiques propres à favoriser la compétitivité économique et le rayonnement régional et international en les dotant des équipements structurants à l'échelle de l'Océan Indien ;
- d'assumer les enjeux et les besoins en matière de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de recherche développement au service de la compétitivité des entreprises et de la création d'emplois durables ;
- d'instaurer une véritable action collective qui veillera à la généralisation des partenariats filières/organismes de formation/centres de recherche.

En amont, les actions visant à développer la culture scientifique et technique seront soutenues en accordant une place centrale aux plus jeunes afin de susciter l'esprit d'initiative et de créativité.

Par ailleurs, des synergies seront recherchées avec les résultats du projet Era-Net Biome financé dans le cadre du 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) afin de consolider le rayonnement international des pôles de recherche de La Réunion, rayonnement déjà effectif (Afrique du Sud, Inde, Mozambique) qui ne s'inscrit pas dans le seul cadre du PCRD.

- le développement du potentiel de croissance des filières économiques dynamiques,

Au titre du développement des secteurs stratégiques, l'accent sera mis sur le soutien de trois secteurs porteurs de croissance :

- le tourisme et les technologies de l'information et la communication (TIC) à travers un soutien intégré : soutien à l'investissement direct et actions d'accompagnement des filières concernées privilégiant notamment les démarches collectives (promotion touristique, actions collectives dans le secteur des tic) ;
- la filière pêche à travers la réalisation d'investissements de superstructures se situant dans le prolongement de la réalisation de la darse de pêche soutenue au titre du Docup 2000-2006.



- le renforcement et le développement de nouveaux outils de financement.

Cette dimension, qui contribue également à la préparation d'un pôle économique renforcé, se traduit par la consolidation et le développement d'une palette d'outils d'ingénierie financière : capital investissement, fonds de garantie et prêts.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2-a



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Nombre de projets de recherche soutenus	Programmé	3	15	3						21
	Réalisé	-	-							-
	Objectif	18 sur 2007-2013								
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006								
Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	Programmé	1	6	4						11
	Réalisé	-								-
	Objectif	50 sur 2007-2013								
	Situation de référence	41 sur 2000-2006								
Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	Programmé	16	14	9						39
	Réalisé	-								-
	Objectif	74 sur 2007-2013								
	Situation de référence	99 sur 2000-2006								
Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	Programmé	1	2	6						9
	Réalisé	-	-							-
	Objectif	25 sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 sur 2000-2006								
Nombre d'actions de	Programmé	6	15	11						32



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	Réalisé	-	-									-
	Objectif	15 en 2013										
	Situation de référence	10 en 2005										

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	Programmé	-		2.3M€						2,3 M€
	Réalisé	-								-
	Objectif	75 M€ sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	53 M€ sur 2000 - 2006								

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Personnels de RDT employé (université et institut de recherche)	Réalisé	-	10	-								-
	Objectif	330 etp en 2015										
	Situation de référence	313 etp en 2006										
Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	Programmé	-	30	-								30
	Réalisé	-	-									-
	Objectif	15 sur 2007 – 2013										
	Situation de référence	5 sur 2000 – 2006										
Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenues	Programmé	-	15	-								15
	Réalisé	-	-	-								-



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	Objectif	7 projets sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	1 projet sur 2000 – 2006									
	Réalisé	-									
Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	Objectif	+ 10 % en 2015									
	Situation de référence	1441 M€ en 2004									

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

Évolution des capacités d'accueil hôtelières	Programmé	-	30	10							40
	Réalisé	-									-
	Objectif	+ 500 chambres en 2015									
	Situation de référence	2 800 chambres en 2006									
Emplois dans le secteur tourisme	Réalisé	-	-	-							-
	Objectif	12 000 emplois dans la filière en 2015									
	Situation de référence	10 000 emplois dans la filière en 2005									

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Nombre de touristes	Réalisé	307000	396 422	190 500 au 1 ^{er} semestre							
	Objectif	500 000 en 2015									
	Situation de référence	278 800 en 2006									



Information sur l'avancement financier de l'objectif 2a au 31/12/2009:

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	10,166 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	10,73 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	22,692 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	23,95 %
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Analyse qualitative de l'objectif 2a

En 2009, 49 opérations ont été programmées au titre de l'objectif 2-a : « préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien ». On peut notamment relever :

- En matière de pôle de recherche appliquée en « Observation » : terre, mer, espace : la phase 2 de l'observatoire Atmosphérique des Régions Australes (OARA) a été programmée.
- En matière de tourisme : la rénovation de trois hôtels, la création d'un hôtel classé trois étoiles, la rénovation d'un restaurant et la création de produits de loisirs touristiques ont concouru à l'amélioration des prestations touristiques. Il faut également citer le programme d'actions 2009 de l'IRT (Ile de La Réunion Tourisme)
- En matière de TIC : 17 opérations ont été soutenues allant du soutien à des manifestations dans le domaine informatique, à l'aide à l'investissement de matériels productifs ou encore à l'évolution de sites informatiques dédiés (évolution du système d'information géographique du Département de La Réunion).
- En matière de pôle d'innovation et transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises : trois jeunes entreprises ont été hébergées au sein de l'incubateur régional. Citons également le programme d'actions de l'année 2009 de la technopole.

Il faut également souligner les nombreuses actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique menées au niveau du programme d'actions 2009 de l'association « Sciences Réunion ».

La mise à niveau en matière de câblage informatique des lycées s'est poursuivie et trois nouveaux établissements ont pu en bénéficier.

Nous retiendrons également le projet de centre de diffusion technologique on line de l'ARDA qui devrait permettre à cette structure de se positionner en tant qu'acteur référent sur l'éducation-sensibilisation, la formation et l'expertise dans le secteur de l'hydrobiologie tropicale et de l'aquaculture en bonne complémentarité avec les interventions du FEP.



Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social

Au titre du présent objectif, il s'agira :

- de conforter et de renouveler les secteurs traditionnels. Les entreprises réunionnaises doivent s'armer et être soutenues :
 - pour continuer à améliorer leur productivité,
 - pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et donc de garder leur potentiel d'emploi,
 - pour renforcer leurs compétences à travers le conseil et les actions collectives.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)

Nombre de projets d'aides aux entreprises	Programmé	3	69	70						142
	Réalisé	-								
	Objectif	500 sur 2007 - 2013								
	Situation de référence	501 sur la période 2000-2006								
Montants des investissements des entreprises soutenus	Programmé	0,4 M€	14,8 M€	17,7 M€						32,9 M€
	Réalisé	-								
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	114 M€ sur 2000-2006								

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)

Emplois créés (brut etp)	Programmé	2	57	61						120
	Réalisé	-								-
	Objectif	1500 sur 2007-2013								
	Situation de référence	1500 sur 2000-2006								
Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé									
	Objectif	2 950 M€ en 2015								
	Situation de référence	2 452 M€ en 2004								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)
--

Évolution des effectifs dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé	-								
	Objectif	43 000 en 2015								
	Situation de référence	38 900 en 2004								



Information sur l'avancement financier de l'objectif 2b au 31/12/2009 :

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	8,927 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	22,54 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	14,024 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	35,41 %
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Analyse qualitative de l'objectif 2b

En 2009, 71 opérations ont été programmées en faveur de la consolidation du tissu économique et des réseaux. Il s'agit notamment de :

- 59 opérations en matière de soutien aux investissements des entreprises industrielles et artisanales : il s'agit en grande majorité d'acquisition de matériels de production. On peut citer par exemple la construction d'une unité de viennoiserie fraîche, l'acquisition de matériel de production d'une charcuterie ou encore la modernisation d'une entreprise de torréfaction du café.
- Comme précédemment, ces opérations qui ont constitué l'essentiel des opérations programmées en 2009 sur cet objectif ont intéressé tant la création de structures nouvelles que l'amélioration de l'outil de production ;
- 10 opérations ont concerné la consolidation du tissu économique et des réseaux. On peut citer, à titre d'exemple la reconduction par la Chambre de Commerce et d'Industrie du programme Codige-Inserm tendant à l'insertion de stagiaires de hautes écoles ou encore du programme d'actions 2009 de l'Agence de Développement de la Réunion ;
- Une opération, enfin, concernant les aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE.

Cependant, la principale opération soutenue au titre de cet objectif au cours de l'année 2009 consiste en la construction d'un terminal céréalier. Ce projet a mobilisé 5,5 M€ de FEDER, soit plus de 61 % des sommes programmées. Il s'agit d'offrir de nouvelles capacités de stockage permettant d'affréter des navires de taille plus importante, de baisser le coût d'approvisionnement et de la tonne déchargée. Ce nouveau silo représente un centre de transit spécialisé pour les produits agro-alimentaires destinés à l'alimentation animale et il contribue de ce fait directement à la consolidation des filières animales en aval.



3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Le contexte de crise économique est plutôt défavorable à une politique d'investissement des entreprises (Cf. 2.4). Malgré tout, il est à constater des résultats positifs dans la politique locale de relance avec un taux de programmation de 44,52 % au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013.



3.3. Axe prioritaire 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

La compétitivité territoriale constitue un des axes majeurs retenus au sein de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013. Elle consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire, gestion des déchets, approvisionnement en énergie, en eau, protection de la biodiversité, prévention des risques...

Par ailleurs, il convient d'organiser le territoire pour lui permettre d'accueillir une population de l'ordre du million d'habitants à l'horizon 2030. Cet aménagement doit être mené sans remettre en cause une attribution des sols permettant à l'économie de poursuivre son développement, et notamment le maintien des activités agricoles.

La Réunion dispose d'un patrimoine naturel d'une grande richesse qui contribue fortement à l'agrément du cadre de vie et à son image extérieure, atout indéniable pour le développement du tourisme. Soumise à de fortes pressions liées aux activités humaines, la préservation de l'environnement constitue un des enjeux majeurs pour le territoire dans le cadre d'un développement durable et solidaire. À cette fin, la gestion des déchets, de l'eau et le développement des énergies renouvelables représentent des outils stratégiques incontournables pour la réalisation de cet objectif.

En écho au diagnostic insistant sur les mutations territoriales auxquelles La Réunion doit faire face, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont issus de l'axe territorial de la stratégie intégrée et ils se présentent comme suit :

- a) Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire ;
- b) Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs ;
- c) Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable ;
- d) Valoriser les atouts touristiques de l'île.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 3 au 31/12/2009 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire	Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	1	1	7 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre d'emplois de réalisation	-	-	2350 sur 2007-2013	2200 sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire	Montants des investissements routiers et ferroviaires soutenus	149,090 M€	149,090 M€	410 M€ sur 2007-2013	383 M€ sur 2000-2006
	Km de routes nouvelles	28	-	28 km sur 2007-2013	43,5 km sur 2000-2006
	Km de voies de chemin de fer nouvelles	-	-	40 km en 2015	0 km en 2006
	Emplois durables directs créés par le tram-train	-	-	200 en 2015	-
	Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	-	-	100 000 habitants en 2015	-
Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs	Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	11	-	30 sur 2007 - 2013	52 sur 2000-2006
	Dont nombre de projets soutenus améliorant l'attractivité des villes	5	-	5 projets sur 2007 – 2013	-
	Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain	7,897 M€	-	60 M€ sur 2007 - 2013	36 M€ sur 2000 - 2006
	Nombre de quartiers concernés	5	-	20 sur 2007 - 2013	36 sur 2000 - 2006
	Nombre d'habitants concernés	20 724	-	150 000 habitants sur 2007-2013	200 000 habitants sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	23	-	80 sur 2007 - 2013	113 sur 2000 - 2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets	3,945 M€	-	25 M€ sur 2007-2013	14,4 M€ sur 2000-2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux	108,918 M€	-	120 M€ sur 2007-2013	6,7 M€ sur 2000-2006
	Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	30 km	26,56 km	30 km au 31/12/2013	25 km au 31/12/2007
	Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	43	-	75 sur 2007-2013	76 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	3		8 sur 2007-2013	5 sur 2000-2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques	10,120 M€		25 M€ sur 2007-2013	7,8 M€ sur 2000-2006
	Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	+ 1 800		+ 3 800 personnes sur 2007 – 2013	+ 1 282 personnes sur 2000-2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	+ 1 000		+ 5000 habitants sur 2007-2013	+ 12200 habitants sur 2000-2006
	Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	+ 50 000		+ 150 000 habitants sur 2007-2013	+ 10 000 habitants sur 2000-2006
	Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	58 300 eq/hab		460 000 eq/hab en 2015	308 000 eq/hab en 2005
	Débit d'eau transféré Est-Ouest	4,4 m3 / s		6,3 m3/s en 2013	2,4 m3/s en 2007
	Nombre de foyers bénéficiant d'un système de chauffe-eau solaire	+ 486		Sera précisé au vu de l'évolution du cadre réglementaire	60 000 en 2005
	Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	+ 2,543 MW		+ 60 MW sur 2007-2013	+ 18 MW sur 2000-2006
Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île	Montants des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	7,184 M€		50 M€ sur 2007-2013	36 M€ sur 2000-2006
	Nombre de sites aménagés	2		10 sur 2007-2013	10 sur 2000-2006



Information sur l'avancement financier de l'axe 3 au 31/12/2009 :

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	182,72 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	35,27 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	223,08 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	43,18 %
Montant FEDER déclaré en 2009	115,683 M€
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	22,39 %
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	115,683 M€
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	22,39 %

3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Au niveau de l'axe 3 du programme, après une année 2007 embryonnaire et les progrès observés en 2008, les valeurs liées à la programmation montrent que la programmation en 2009 a connu une importante accélération. Sur un plan financier, plus de 182 millions d'euros de FEDER ont été mobilisés, soit près de 35 % de l'enveloppe prévue pour l'axe.

Dans un premier temps, il convient de souligner que deux des principaux « grands projets » ont été programmés. Il s'agit de la Route des Tamarins et de la poursuite des travaux de creusement de la galerie Salazie amont dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest. Grâce aux mesures de simplification introduites par la Commission, ces deux opérations ont pu être programmées bien que les dossiers « grand projet » n'aient pas encore été adressés aux services de la Commission. La totalité des enveloppes FEDER prévues a été programmée pour un montant global de 139 millions d'euros de fonds communautaires, soit 27 % des sommes prévues au titre de l'axe 3.

Dans un second temps, on constate que la dynamique observée en 2008 sur l'objectif 3 c, relatif à la préservation de l'environnement et des ressources, persiste. En effet, celui-ci constitue un des moteurs de la programmation pour l'année 2009 avec les deux grands projets déjà cités. Ce dynamisme se traduit, d'une part, par le niveau des sommes programmées, soit 40 % des montants engagés en 2009, et par le nombre d'opérations programmées, soit 71 projets au titre de cet objectif.

En matière de réalisation des objectifs, à ce stade, l'analyse porte essentiellement sur les éléments de programmation dans la mesure où peu d'opérations ont vu leurs dépenses déclarées auprès de la Commission. Cependant, les deux domaines d'intervention pour lesquels les indicateurs mentionnent le meilleur avancement restent le traitement des eaux usées et le développement des énergies renouvelables, comme on a pu l'observer en 2008. L'année 2009 a été marquée par le début de programmation des opérations dans le domaine de la protection contre les risques. Ainsi, près de 2000 personnes ont bénéficié de mesures de protection contre les inondations. De même, suite à la modification réglementaire intervenue, les premières installations de chauffe – eau solaire sur les logements sociaux ont pu être programmées permettant d'équiper plus de 480 ménages.

S'agissant des autres objectifs, dans l'ensemble, les indicateurs indiquent que l'ensemble des thématiques retenues ont connu un début de programmation.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Dans le cas particulier de l'objectif 3a qui s'attache au développement des réseaux de transport, la première opération a été programmée et représente 36,20 % des montants FEDER de l'objectif concerné. Il s'agit de la poursuite de la construction de la Route des Tamarins qui est maintenant totalement ouverte à la circulation.

Au titre de l'objectif 3b, les premières opérations en centre urbain ont été soutenues en continuité avec les actions entreprises lors de la programmation précédente. Dans le même temps, les actions de structuration de bourgs ont bénéficié du lancement d'un appel à projets dont les résultats devraient se faire sentir au cours de l'année 2010.

Par ailleurs, deux nouveaux sites ont été aménagés au titre de l'objectif 3 d, qui doit contribuer à valoriser les atouts touristiques de l'île. Un appel à projets a également été lancé afin de recenser l'ensemble des projets.



Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire

Compte tenu de sa forte croissance démographique et son territoire exigu, La Réunion connaît d'importantes difficultés en matière de déplacements. Afin de renforcer la fluidité d'ensemble, trois dimensions sont à considérer dans cet objectif :

- tout d'abord, l'anticipation des déplacements sur le long terme avec la mise en œuvre du projet de tram-train dont la réalisation s'inscrit dans une double logique de développement des transports collectifs en site propre et de structuration urbaine des agglomérations desservies et dont le nouveau tracé décidé en juillet 2007 prend en compte les enjeux environnementaux puisque le projet traversera principalement des zones urbaines réduisant ainsi son impact environnemental de manière très significative ;
- ensuite, la poursuite des efforts déjà engagés en termes d'adaptation et de sécurisation du réseau routier concentrés autour du soutien à deux projets : le premier projet concerne la fin des travaux de la Route des Tamarins déjà engagés dans le cadre du Docup 2000-2006, pour lesquels d'importantes études d'impact sur l'environnement ont déjà été effectuées conduisant à la définition d'un certain nombre de mesures prises en faveur de l'environnement (milieu physique, milieu naturel, milieu agricole, milieu urbain, sites et paysages). Le second projet concerne le lancement des études et des travaux préparatoires de la liaison routière littorale entre le Nord et l'Ouest déjà en réflexion depuis de nombreuses années, opérations dont l'impact environnemental est quasi-nul compte tenu de leur nature ;
- enfin, une prise en compte de quelques opérations très ciblées visant le maillage de quelques réseaux secondaires sur la problématique globale des déplacements de l'Ouest (accompagnement de la Route des Tamarins avec notamment le barreau de l'Hermitage et restructuration du réseau des routes départementales avec notamment la liaison RD2-RD4). Cette approche permettrait d'améliorer la fluidité des réseaux secondaires sur un territoire dont le fonctionnement sera nécessairement modifié à l'issue de la réalisation de la route des tamarins.

La combinaison de ces trois dimensions se traduit concrètement par le fait que, pour la première fois dans un programme communautaire, l'effort financier sera équilibré entre le développement du transport collectif et la nécessaire modernisation du réseau routier.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-a



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	Programmé			1							
	Réalisé			1							
	Objectif	7 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
Nombre d'emplois de réalisation	Programmé										
	Réalisé										
	Objectif	2350 sur 2007-2013									
	Situation de référence	2200 sur 2000-2006									
Montants des investissements routiers et ferroviaires soutenus	Programmé			149 M€							149 M€
	Réalisé			149 M€							149 M€
	Objectif	410 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	383 M€ sur 2000-2006									
Km de routes nouvelles	Programmé			28 km							28 km
	Réalisé			28km							28 km
	Objectif	28 km sur 2007-2013									
	Situation de référence	43,5 km sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Km de voies de chemin de fer nouvelles	Programmé										
	Réalisé										
	Objectif	40 km en 2015									
	Situation de référence	0 km en 2006									
Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	Programmé										
	Réalisé										
	Objectif	100 000 habitants en 2015									
	Situation de référence	0 en 2006									



Information sur l'avancement financier de l'objectif 3-a au 31/12/2009:

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	82 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	36,20 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2009	82 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/ 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	36,20 %
Montant FEDER déclaré en 2009	82 M €
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	36,20 %
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	82 M €
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	36,20 %

En 2009, une seule opération a été programmée au titre de l'objectif 3a. S'agissant d'une importante infrastructure routière, le niveau de programmation en fin d'année 2009 atteint plus de 36 % des montants prévus au titre de cet objectif.

La totalité des montants programmés a été déclarée à la Commission. En effet, la seule opération qui a été programmée est maintenant terminée.

Analyse qualitative de l'objectif 3-a

Une seule opération a été programmée. Cependant, il s'agit du plus important projet routier du territoire qui consiste en la construction d'une 2 x 2 voies sur une longueur de 33 km reliant Saint Paul à l'Étang – Salé. Cette opération, baptisée Route des Tamarins, va contribuer à améliorer les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île. En termes d'aménagement du territoire, cette infrastructure facilitera la desserte et le développement des hauts de l'Ouest. Par cette seule infrastructure, le linéaire de route en 2 x 2 voies a été multiplié par 2 sur le territoire.

Les marchés de travaux retenus à l'éligibilité du programme opérationnel concernant en particulier :

- Les travaux du viaduc et de la tranchée couverte de Saint Paul ; ce viaduc est l'un des plus grands ouvrages d'arts exceptionnels de la Route des Tamarins, et permet à celle – ci de s'élever sur 757 mètres, du niveau de la mer au plateau surplombant la ville de Saint Paul ;
- L'ouvrage d'art exceptionnel de la Grande Ravine qui franchit une brèche de 170 mètres de profondeur ;
- L'ouvrage d'art exceptionnel de La Fontaine, qui enjambe la ravine La Fontaine (110 mètres de profondeur) et mesure 200 m de long.

La route a été livrée à la circulation le 23 juin 2009 et permet, depuis, de répondre à trois objectifs :

- L'aménagement du territoire : la Route des Tamarins achève l'aménagement de la RN 1 en 2 x 2 voies entre Saint-Denis et Saint-Pierre, tel que prévu au Schéma



d'Aménagement régional (SAR). De plus, elle facilite la desserte et le développement des hauts de l'Ouest ;

- Le développement économique : cette infrastructure améliore les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île et entre l'Ouest et le Sud de l'île. Par ailleurs, en offrant de meilleures dessertes, elle contribue au développement des zones touristiques littorales ;
- La sécurité et le confort : la Route des Tamarins assure l'écoulement du trafic de transit dans de bonnes conditions de sécurité et de confort et apporte une solution aux problèmes de saturation de la RN 1 aux heures de pointe dans la traversée des agglomérations de l'Ouest.

Ce projet a déjà mobilisé des crédits FEDER au titre du DOCUP 2000 – 2006 pour un montant de 104,308 M€. Sur la période en cours, l'enveloppe mobilisée s'élève à 82 M€. S'agissant d'une opération dont le coût global dépasse 50 millions d'euros, le dossier « grand projet » est en cours de préparation en complément de celui agréé au titre de la programmation précédente.



Ouvrage d'art exceptionnel de la Grande ravine



Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs

Le FEDER soutiendra des actions en faveur d'une occupation équilibrée du territoire avec un objectif de concentration sur des projets plus ciblés. Il s'agit d'œuvrer pour une plus grande maîtrise du développement urbain et de privilégier des politiques de revitalisation urbaine intégrées.

Il convient de préparer, à travers des opérations d'aménagement d'ensemble, le territoire à accueillir les populations supplémentaires attendues dans 25 ans. Les opérations soutenues concourront à réhabiliter l'environnement physique et les espaces publics afin de lutter contre la suburbanisation et l'étalement urbain excessif. Favoriser un milieu urbain de qualité devrait contribuer à une meilleure intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Les interventions concourant à cet objectif s'articuleront autour de quatre facettes de la dimension urbaine du programme :

- la densification des centres-villes autour des pôles d'échanges ;
- la structuration des villes à mi-pente et des bourgs ruraux ;
- les aménagements et équipements de proximité ;
- la restructuration urbaine des quartiers sensibles.

Afin de garantir leur conformité aux dispositions réglementaires encadrant l'approche urbaine, ces interventions devront respecter les dispositions définies à l'annexe du programme qui ont été convenues entre la Commission et les autorités locales dans le cadre de la négociation du PO.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-b



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectif 3-b : accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	Programmé	-	4	11							15
	Réalisé	-	-								
	Objectif	7 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
dont nombre de projets soutenus améliorant l'attractivité des villes	Programmé	-	-	2							2
	Réalisé	-	-								
	Objectif	5 sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain (M€)	Programmé	-	0,386	9,608							9,994
	Réalisé	-	-								
	Objectif	60 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 M€ sur 2000-2006									
Nombre de quartiers concernés	Programmé	-	4	11							15
	Réalisé	-	-								
	Objectif	20 sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 sur 2000-2006									
Nombre d'habitants concernés	Programmé	-	18 152	24 703							42 855
	Réalisé	-	-								
	Objectif	150 000 hab sur 2007-2013									
	Situation de référence	200 000 hab sur 2000-2006									



Information sur l'avancement financier de l'objectif 3b au 31/12/2009 :

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	5,921 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	15,38 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	6,153 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	15,98 %
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Au cours de l'année 2009, les premières opérations de travaux ont été programmées. Ainsi, plus de 15 % de l'enveloppe FEDER prévue au titre de l'objectif 3 c a été engagée au profit de 11 opérations dont 7 projets de travaux pour un montant global de 10,255 millions d'euros.

Analyse qualitative de l'objectif 3-b

Près de 6 M€ de FEDER ont été mobilisés pour la réalisation de 11 opérations. Plusieurs dispositifs ont ainsi été sollicités.

Conformément à la négociation intervenue pour la mise en œuvre du P.O, deux opérations d'aménagement issues des programmes de revitalisation urbaine ont été programmées pour un montant global de 2,865 millions d'euros de FEDER. Il s'agit :

- des études et travaux du mail de Saint Pierre et des espaces publics qui consistent à la création d'un axe structurant parallèle et en cohérence architecturale avec la rue des Bons Enfants. Cette opération s'inscrit dans une dynamique plus large visant la réalisation d'un programme de logements sociaux, de services à la population, de commerces et d'espaces publics ;
- de la réhabilitation des espaces publics et des rues commerçantes du Port qui contribue à donner au centre-ville un nouveau visage et dynamiser le commerce de proximité dans la prolongation de la première tranche de travaux soutenue au cours de la période 2000 – 2006.

Ces deux opérations ont conduit à l'aménagement d'une superficie de plus de 16 600 m² d'espaces dédiés aux piétons. La population des quartiers aménagés s'élève à 8 279. Cependant, s'agissant d'espaces situés au centre – ville, ces aménagements bénéficieront aussi plus largement à la population des villes concernées.

Par ailleurs, 4 études ont été soutenues dans le cadre de la structuration des bourgs des hauts et des mi-pentes. Compte tenu des modifications intervenues dans le dispositif pour cette période de programmation, un certain nombre de projet de structuration nécessite une réactualisation. Pour mémoire, en 2008, Des opérations de ce type avaient été agréées.

Enfin, 5 opérations d'aménagements urbains ont été programmées. Il s'agit de travaux permettant d'offrir des espaces publics de qualité et des équipements de proximité à la population de quartiers difficiles. Le soutien communautaire a contribué à :



- la réalisation d'un espace de détente et loisirs, d'une placette et d'un mail piétonnier au centre – ville de Sainte Suzanne ;
- l'aménagement d'un plateau de jeu à La Possession ;
- la réhabilitation du moulin à maïs à Saint Louis qui permet de créer une salle d'animation polyvalente pouvant accueillir le public dans le cadre de manifestations culturelles et socio – éducatives ;
- la Maison Pour Tous du centre-ville de Saint Joseph, qui offrira à la population des quartiers avoisinants des espaces d'accueil de multi activités (réunion, multimédias, musique...)
- l'aménagement du stade de Pierrefonds à Saint Pierre, qui permettra d'assurer les actions de citoyenneté, de prévention, d'animation et pédagogiques autour de la pratique sportive en général.

À travers ces actions, le FEDER a soutenu l'aménagement de près de 29 793 m² de surfaces d'espaces en destination du public. La population concernée par l'ensemble de ces investissements est de 16 424 personnes.

S'agissant des actions sur les quartiers urbains en difficulté, aucune opération n'a été programmée. Ainsi, la note décrivant l'approche intégrée FEDER / FSE sera intégrée au rapport annuel pour l'année 2010 dès que les premières opérations auront été programmées.



Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable

Cet objectif peut se décliner en 7 dimensions :

- la poursuite des efforts d'investissement en matière de gestion des déchets ménagers et industriels ;
- la politique d'assainissement avec une priorité affirmée à la réalisation d'équipements structurants de traitement des eaux ;
- l'accompagnement transitoire d'investissements en matière d'eau potable en début de programme pour des dossiers AEP déjà déposés au titre du DOCUP 2000-2006 ;
- la poursuite des efforts en matière de gestion globale des ressources en eau par la finalisation du chantier important de basculement des eaux d'Est en Ouest en poursuivant la politique de suivi de l'impact environnemental du projet dans le respect des dispositions communautaires ;
- les actions en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans le respect des réglementations communautaires en vigueur ;
- la gestion des risques naturels avec un accent particulier sur la prévention des risques d'inondation et sur les mesures de protection, d'alerte et de prévision ;
- la protection et valorisation de la biodiversité en profitant notamment des dynamiques liées à la mise en place du Parc national de la Réunion et de la réserve marine.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-c



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	Programmé	-	12	11							23
	Réalisé	-	-								
	Objectif	80 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	113 sur la période 2000-2006									
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets (M€)	Programmé	-	2,699	1,246							3,945 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	14,4 M€ sur 2000-2006									
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux (M€)	Programmé	-	70,162	38,756							108,918M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	6,7 M€ sur 2000-2006									
Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	Programmé	-	-	30 km							30 km
	Réalisé	-	-								
	Objectif	30 km au 31/12/2013									
	Situation de référence	25 km au 31/12/2007									
Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	Programmé	1	23	19							43
	Réalisé	-	-								
	Objectif	75 sur 2007-2013									
	Situation de référence	76 sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	Programmé	-	1	2							3
	Réalisé	-	-								
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2000-2006									
Montants des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques (M€)	Programmé	-	0,220	9,900							10,120 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	7,8 M€ sur 2000-2006									
Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	Programmé	-	-	+1800							+ 1800
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+3800 personnes sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 1282 personnes sur 2000-2006									
Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	Programmé	-	+ 4000	+1000							+ 5000
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+ 5000 habitants sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 12200 habitants sur 2000-2006									
Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Programmé	-	+168 000	+ 50 000							+ 218 000
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+ 150 000 habitants sur 2000-2006									
	Situation de référence	+ 10000 habitants sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	Programmé	-	112500	58 300							170 800 eq/hab
	Réalisé	-	-								
	Objectif	460 000 eq/hab en 2015									
	Situation de référence	308 000 eq/hab en 2005									
Débit d'eau transféré Est-Ouest	Programmé	-	-	4,4 m ³ /s							4,4 m ³ /s
	Réalisé	-	-								
	Objectif	6,3 m ³ /s en 2013									
	Situation de référence	2,4 m ³ /s en 2007									
Nombre de foyers bénéficiant d'un système de chauffe-eau solaire	Programmé	-	-	+486							486
	Réalisé	-	-								
	Objectif	Sera précisé au vu de l'évolution du cadre réglementaire									
	Situation de référence	60 000 en 2005									
Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MW)	Programmé	+ 3,025	+ 13,336	2,543							+ 18,904 MW
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+ 60 MW sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 18 MW sur 2000-2006									



Information sur l'avancement financier de l'objectif 3c au 31/12/2009 :

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	90,200 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	43,03 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	128,197 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	61,16 %
Montant FEDER déclaré en 2009	33,683 M€
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	16,07 %
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	33,683 M€
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	16,07 %

En 2009, 71 opérations ont été programmées pour un montant de FEDER de près de 80 millions d'euros, soit plus de 43 % de l'enveloppe prévue pour l'objectif 3 c. À ce stade, plus de 61 % de l'enveloppe FEDER prévue au titre de l'objectif 3 c a été engagé.

L'année 2009 a été principalement marquée par la programmation de l'opération de poursuite du creusement de la galerie Salazie amont dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest (ILO). Ainsi, la totalité de l'enveloppe FEDER prévue, soit 57 millions d'euros, a été programmée. Ce montant représente près de 45 % de l'ensemble de l'enveloppe FEDER engagée depuis le début de la programmation. Plus de 88 % du linéaire de galerie souterraine prévu a été creusé, soit près de 27 km. L'achèvement du creusement devrait intervenir au cours de l'année 2010.

En dehors de cette opération d'envergure, le niveau de programmation reste assez similaire à celui observé lors de l'année précédente (37,28 M€ de FEDER programmé en 2008). Le dynamisme de la programmation de l'objectif 3 c indique l'importance du rattrapage en cours s'agissant du retard actuel du territoire en matière d'infrastructures notamment dans le domaine du traitement de l'eau.

S'agissant des mesures en faveur du traitement de l'eau, plus de 20,102 M€ de FEDER ont été mobilisés au profit de 24 opérations, ce qui représente plus de 22 % des sommes engagées en 2009, et 26,8 % des montants prévus pour la période 2007 – 2013 sur les thématiques de potabilisation et d'assainissement des eaux usées.

S'agissant des mesures en faveur du traitement des déchets, 11 opérations ont été engagées en faveur de porteurs de projets publics comme privés, pour un montant FEDER de 2,906 millions d'euros. Le soutien aux collectivités publiques entre dans le cadre de l'élimination des déchets ménagers et contribue à développer les activités de tri. Les opérations menées par les entreprises privées consistent le plus souvent à une valorisation locale des déchets permettant, d'une part, de diminuer le volume destiné à l'enfouissement et, d'autre part, la création de valeur ajoutée supplémentaire. Ainsi, à partir d'une même quantité d'intrants, l'entreprise produit une richesse plus importante.

S'agissant du développement des énergies renouvelables, 25 opérations ont été soutenues pour un montant de FEDER programmé de 2,141 M€. Pour ce type d'intervention, le FEDER présente un effet levier très intéressant. En effet, le montant des investissements soutenus est de 15,678 M€ de coût total. Les actions programmées concernent essentiellement la



production d'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques. Pour la première fois depuis le début de ce programme, suite à un changement de la réglementation communautaire, des opérations d'installation de chauffe – eau solaire dans les logements sociaux ont été soutenues.

S'agissant des risques naturels, deux opérations ont été programmées pour un montant de 5,928 M€. Dans un premier temps, il s'agit de la première intervention au titre du P.O FEDER Convergence en faveur de la lutte contre les risques d'inondation. Dans un second temps, la poursuite des études sur les mouvements de terrains de grande ampleur à l'échelle de l'île a été engagée.

S'agissant de la protection de l'environnement, 3 opérations ont été programmées pour un montant FEDER de 0,308 M€. Ces projets traitent surtout de la connaissance et de la restauration des milieux naturels sensibles.

S'agissant de la déclaration de dépenses, seule une partie des dépenses programmées au titre du projet d'irrigation du littoral ouest a été déclarée pour un montant de l'ordre de 33 millions d'euros de FEDER, soit plus de 16 % de l'enveloppe FEDER prévue au titre de cet objectif.

Analyse qualitative de l'objectif 3-c

Au cours de l'année 2009, aucune opération parmi celles déjà engagées n'a été soldée, indiquant ici que leur réalisation n'est pas encore achevée. Ainsi, l'analyse ne pourra donc porter que sur les éléments de programmation enregistrés en 2009.

Dans un premier temps, il convient de souligner la programmation de la poursuite de l'opération de transfert des eaux de l'est vers l'ouest. Ce projet, qui fait l'objet d'une procédure « grand projet », consiste en la poursuite du creusement de tunnel Salazie amont qui a déjà bénéficié d'un soutien communautaire au titre du DOCUP 2000 – 2006. L'objectif est de réduire le déficit chronique en eau de la côte Ouest afin de faciliter le développement économique de cette micro région et de satisfaire notamment les besoins en irrigation. Il est prévu de poursuivre le creusement sur une longueur de 5839 mètres. À ce stade, le creusement a récemment atteint le PM 4815, soit + 1200 m depuis la reprise des travaux au tunnelier. Le montant programmé s'élève à 57 millions d'euros de FEDER, soit 47 % des sommes mobilisées au titre de l'objectif 3c.

Dans un second temps, s'agissant de la gestion de l'eau, l'action énergique entreprise en 2008 a été poursuivie tout au long de 2009. Lors des négociations intervenues en début de programmation, une enveloppe de 7 millions d'euros de FEDER avait été prévue pour soutenir des opérations dans le domaine de l'eau potable qui n'avaient pas pu être soutenues au titre du DOCUP 2000 - 2006 par manque de crédits.

Au cours de l'année 2009, 3 dernières opérations ont été soutenues permettant ainsi de mobiliser entièrement la somme prévue à travers 11 opérations. Ainsi, un volume de près de 11000 m³ / jour d'eau potable supplémentaire a été rendu disponible pour la population grâce aux investissements soutenus. De plus, la longueur supplémentaire de canalisation soutenue s'élève à 72 794 ml. Par ailleurs, plusieurs investissements ont été soutenus afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la population. Il s'agit d'opérations d'interconnexion entre plusieurs secteurs de distribution ou d'équipement et de raccordement de forages.

Cependant, l'effort principal a porté sur les opérations d'assainissement. En effet, en 2009, alors qu'une seule station d'épuration avait été soutenue sur la période précédente, le FEDER a apporté son concours à la construction d'une nouvelle infrastructure à Sainte



Rose, et à la mise à niveau et l'extension de la station de Saint André pour un montant global de travaux de 13,141 M€. Pour cette année, ces deux infrastructures présentent une capacité de traitement de 30 000 eq / habitants. À cela s'ajoutent 10 opérations de réalisation et d'extension de réseaux d'épuration pour un montant FEDER programmé de 8,181 millions d'euros. Cette somme a contribué à la construction de 32 737 ml de canalisations d'assainissement et permis 737 branchements supplémentaires. Ces opérations améliorent notamment l'acheminement des effluents vers les stations d'épuration et constituent, de ce fait, des investissements importants pour le respect de l'environnement.

Dans le cadre du traitement des déchets, pour l'année 2009, un montant FEDER de 4,214 millions d'euros a été programmé pour le soutien à 13 opérations répondant à deux types d'intervention distincts.

Le premier type d'intervention concerne les déchets ménagers et la mise en œuvre du plan départemental d'élimination. À ce titre, 10 opérations ont été engagées, essentiellement en faveur du développement des déchetteries sur le territoire. En effet, 4 nouveaux sites ont été équipés afin d'offrir à la population des prestations de qualité en matière de recyclage des déchets ménagers. Par ailleurs, deux projets consistaient à la réalisation d'études pour la mise en œuvre et la réhabilitation de 2 autres déchetteries. La principale opération soutenue en 2009, mobilisant 1,309 M€ de FEDER, réside dans la mise à disposition de bacs jaunes pour le ramassage des déchets recyclables pour la population de la micro région Est, seul territoire qui n'avait pas encore fait le choix d'une collecte sélective porte à porte.

Le second type d'intervention concerne le soutien au développement de filières de traitement de déchets spéciaux. Ainsi, 0,515 millions d'euros d'investissements ont été soutenus au profit de 3 projets d'entreprises. Il s'agit notamment :

- de la création d'une société de recyclage de cartouches d'imprimantes ;
- du développement d'une plate-forme de broyage pour véhicule hors d'usage ;
- et de l'accroissement de la capacité de traitement des pneumatiques usagés ;

En matière de soutien au développement des énergies renouvelables, le FEDER a apporté son soutien à 25 opérations pour un montant de 2,141 M€.

En 2009, 8 projets de centrales de production d'électricité photovoltaïque ont été soutenus. L'installation de ces panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments industriels permettra de produire 2,543 MW pour un montant de travaux éligibles de 16,282 M€.

Par ailleurs, les premières opérations d'installation de chauffe-eau solaires ont été programmées en bénéficiant d'un soutien de 0,855 M€ de FEDER. En effet, suite à la modification réglementaire intervenue dans le cadre de l'exercice de simplification communautaire en vigueur, la possibilité de soutenir le développement de la production d'eau chaude sanitaire grâce à l'énergie solaire est autorisée s'agissant des logements sociaux. Ainsi, 619 foyers pourront être équipés.

S'agissant de la lutte contre les risques naturels, la principale opération soutenue est l'endiguement de la rivière Saint Denis qui représente un coût d'investissement de plus de 9 M€. Il s'agit d'assurer la protection des biens et des personnes contre les crues de la rivière. Réalisés sur un linéaire de 1800 mètres de berges, les travaux permettront d'assurer la protection d'une superficie de 23,18 ha.

Par ailleurs, la troisième phase de l'étude menée par le BRGM sur la détection, le suivi et la modélisation des mouvements de terrain de grande ampleur à La Réunion a été lancée pour la période 2009 – 2012.



S'agissant de la protection de l'environnement et de la valorisation des ressources naturelles, 6 opérations ont été soutenues, mobilisant 0,814 M€ de FEDER. Il s'agit notamment de :

- La restauration écologique des sites historiques et potentiels de ponte pour les tortues marines, projet mis en œuvre par l'Office National des Forêts,
- La mise au point d'un système d'information spatialisé de la flore et des habitats de La Réunion, projet développé par le Conservatoire Botanique National de Mascarin ;
- La valorisation des connaissances des bryophytes pour la gestion des milieux à La Réunion, mis en œuvre par l'Université de La Réunion ;
- Le développement de la plate-forme de modélisation hydrodynamique de l'île, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'IFREMER.



Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île

Le FEDER soutiendra également les investissements dans le domaine touristique mettant en valeur le patrimoine et les sites remarquables du territoire parmi lesquelles figurent notamment les sites littoraux.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-d

Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montant des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	Programmé	-	3,535	7,184							10,719 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	50 M€									
	Situation de référence	36 M€									
Nombre de sites aménagés	Programmé	-	1	2							3
	réalisé	-	-								
	Objectif	10 en 2013									
	Situation de référence	10 sur 2000 - 2006									

Information sur l'avancement financier de l'objectif 3d au 31/12/2009:

Indicateurs clés	Programmé
Montant FEDER programmé en 2009	4,605 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	10,96 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	6,726 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	16,01 %
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

En 2009, 5 opérations ont été programmées pour un montant de 4,605 millions d'euros de FEDER. Ainsi, depuis le début de la programmation, plus de 16 % de l'enveloppe prévue a été engagée.

Analyse qualitative de l'objectif 3-d

Sur les 5 opérations programmées, 2 concernent des travaux d'aménagement de deux sites remarquables du territoire.

Il s'agit en particulier du projet de valorisation de la zone d'aménagement lié à la mer de Grande Anse, située sur la commune de Petite – Île. Ce site est retenu, au titre du Schéma



d'Aménagement Régional, comme l'un des pôles majeurs de tourisme et de loisirs, et il s'inscrit dans les filières « tourisme de nature » et « loisirs de proximité ». L'opération consiste en la réalisation d'infrastructures facilitant l'accessibilité des lieux, la création de liaisons douces à vocation pédagogique et ludique, la valorisation du patrimoine écologique du site tant sur les espaces maritimes que terrestres. L'objectif majeur de cette opération est de développer les loisirs et le tourisme en limitant les effets de la fréquentation tout en permettant les pratiques déjà existantes sur le site.

Le second site aménagé se situe sur la commune de Saint Benoît et concerne le PK 12 dans la vallée de Takamaka. Ce projet repose sur 3 éléments principaux :

- le projet de centre d'interprétation autour de l'eau et de l'électricité au village de l'Abondance ;
- l'aménagement de l'aire de repos et de découverte du PK 12 ;
- la mise en valeur de la partie sommitale PK 16.

Par ailleurs, 3 programmes d'études visant à valorisation touristique de certains sites ont été soutenus. Il s'agit notamment :

- des études de conception pour l'extension du port de Saint Leu ;
- des études d'aménagement touristique du site de la Maison Valliamée ;
- et de l'étude prospective d'aménagement du bassin la Paix et du bassin la Mer.

S'agissant plus largement des aménagements touristiques, comme indiqué dans le précédent rapport annuel, un appel à projets a été lancé. Les propositions des porteurs de projets sont en cours d'étude auprès du service instructeur.

3.3.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y remédier

Depuis le début de la programmation, la principale difficulté rencontrée réside dans l'application de l'article 55 du règlement 1083 / 2006 du Conseil traitant des projets générateurs de recettes. En effet, les opérations relevant de l'axe 3 sont concernées, pour la plupart, par cette disposition.

Au cours de l'année 2009, la Commission européenne a modifié la réglementation en vigueur en offrant quelques allègements dans l'application de la règle. Cependant, l'absence d'éléments normatifs dans la mise en œuvre de cette règle constitue une source de fragilité pour les services et pour les bénéficiaires, notamment sur le plan juridique, et au regard des missions d'audit.



3.4 – Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l’ultrapériphérie

En réponse à la permanence et au cumul des handicaps liés à la situation ultrapériphérique de La Réunion rappelée dans le diagnostic, la stratégie intégrée propose d’appréhender cette question à la fois au niveau de l’entreprise mais également au niveau de l’environnement économique.

L’objectif de cet axe est de contribuer à la réduction des surcoûts que connaît l’économie de La Réunion du fait de sa situation de région ultrapériphérique. En effet, le territoire réunionnais fait face à un certain nombre de handicaps reconnus au sein du Traité U.E qui sont l’éloignement, l’insularité, la faible superficie, le relief et le climat difficiles, la dépendance économique vis-à-vis d’un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à son développement.

Cet axe soutiendra des actions visant à :

- a) compenser les surcoûts liés à l’éloignement,
- b) compenser les surcoûts liés à l’insularité,
- c) compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile,
- d) compenser les surcoûts liés à la faible superficie.



Tableau de synthèse d'avancement de l'axe au 31/12/2009 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
--	--------------------	---------------------------------------	--	---------------------	----------------------------

Objectif 4-a Compenser les surcoûts liés à l'éloignement	INDICATEURS DE REALISATION				
	Capacité achetée sur le SAFE bénéficiant d'un soutien public (en mégabits par seconde)	250 Mbps en 2008	-	2000 Mbps pendant un an fin 2013	10 Mbps pendant un an fin 2006
	Montants des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	1.5 M€	-	99 M€ sur 2007-2013	-
	Volumes de déchets dangereux exportés pour traitement	-	-	2000 t/an en moyenne sur 2007-2013	500 t en 2005
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	-		100 % en 2013	95 % en 2006
	Tarif de mise à disposition des capacités SAFE aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une Liaison Louée de Transport pendant un mois)	290 €		460 € en 2008	720 € en 2006

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
--	--------------------	---------------------------------------	--	---------------------	----------------------------

Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	INDICATEURS DE REALISATION				
	Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	-	-	90 M€ sur 2007-2013	83 M€ sur 2000-2006
	Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	4,562 M€	-	25 M€ sur 2007-2013	15,6 M€ sur 2000-2006
Surfaces des aéroports	-	-	32 000 m2 en 2015	27 550 m2 en 2006	



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Tonnage fret aéroportuaire annuel	-	27 500 t	40 000 t en 2015	28 450 t en 2006
	Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	-	-	4,9 millions de tonnes en 2015	4 millions de tonnes en 2006

Objectif 4-c Compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficile	INDICATEURS DE REALISATION				
	Km de liaison de désenclavement sécurisés	-	-	3 km en 2015	0
	Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les Hauts	-	-	3 M€ sur 2007-2013	0,6 M€ sur 2000-2006
	INDICATEURS DE RESULTAT				
Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	-	-	7 000 hab en 2015	-	

Objectif 4-d Compenser les surcoûts liés à la faible superficie	INDICATEURS DE REALISATION				
	Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	-	-	50 000 m ² sur 2007-2013	46 700 m ² sur 2000-2006
	INDICATEURS DE RESULTAT				
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	-	-	20/an en moyenne sur 2007-2013	20/an en moyenne sur 2000-2006	

Information sur l'avancement financier de l'axe 4 au 31/12/2009:

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	3,922 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,90%
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	6,204 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	3,10%
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-



Si le taux de programmation peut paraître insuffisant, cela s'explique par le fait que le régime d'aide relatif au surcoût fret n'a été adopté que mi-2008. S'agissant de dispositions nouvelles, elles ont fait l'objet d'une mise en œuvre nécessitant de nombreuses réunions préparatoires et d'information des bénéficiaires potentiels. En outre, des régimes d'aides tels le transport de déchets dangereux ou encore celui relatif aux zones d'activités n'étaient pas encore été agréés par la Commission au 31/12/2009. Précisons enfin que les crédits relatifs aux dossiers de Port Réunion n'ont pas encore connu de début de programmation.

3.4.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Les réflexions précitées sur l'avancement financier sont corroborées par des indicateurs qui traduisent une programmation insuffisante. Les éléments explicatifs de cette situation ont été développés plus haut.



Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement

Il s'agit de soutenir les actions qui contribueront à soulager les entreprises des coûts supplémentaires imputables à l'éloignement. En effet, du fait de la distance importante qui sépare les entreprises locales du marché communautaire, celles-ci font face à des frais supplémentaires qui obèrent leur compétitivité.

Ainsi, les actions retenues seront principalement dirigées vers la baisse des coûts d'acheminement des intrants pour les entreprises locales ayant une activité productive et de leurs produits vers le continent européen. De même, les interventions visant à diminuer les coûts liés aux technologies de l'information et de la communication seront soutenus dans le souci de rechercher une certaine forme de continuité territoriale numérique.

Par ailleurs, dans le domaine particulier des déchets dangereux, La Réunion n'a pas accès aux centres de traitement nationaux. Compte tenu de l'éloignement et des contraintes réglementaires internationales en la matière, les entreprises sont obligées d'exporter ces productions vers des centres habilités à les traiter ce qui génère des surcoûts importants qu'il convient de compenser.

La Commission a approuvé le 20 mai 2008 le régime d'aides N 199/2007 concernant le soutien au fret dans les DOM

Le 16 juin 2008, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-Mer a publié une circulaire destinée aux quatre DOM explicitant les conditions de mise en œuvre du régime de soutien au fret, aide au fonctionnement visant à compenser les surcoûts d'éloignement donc de transport. À ce titre, la circulaire a notamment précisé l'interdiction de cumuler le bénéfice de la TVA non perçue récupérable (TVA NPR) et celui du soutien au fret pour un même produit, ce qui a contribué, de fait, à différer l'impact réel de l'intervention du FEDER.

Sur le plan local, le Comité Local de Suivi a approuvé, durant l'année 2008, les différents cadres d'intervention suivants :

- Acheminement fret – extrants

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne de marchandises produites à La Réunion à destination de l'Union européenne.

- Acheminement fret – intrants productifs

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne d'intrants productifs en provenance de l'Union européenne.

- Acheminement fret – produits phytosanitaires et engrais

Les interventions prévues visent à soutenir les unités de transformation et de conditionnement des engrais afin de compenser les surcoûts constitués par les frais d'acheminement. L'importation de produits phytosanitaires est également visée. L'année 2009 a vu la programmation des premiers dossiers.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-a

Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)											
Capacité achetée sur le SAFE bénéficiant d'un soutien public (en Mégabits par seconde)	Programmé	250	-	-							250
	Réalisé	-	-								
	Objectif	2000 pdt 1 an									
	Situation de référence	10 pdt 1 an fin 2006									
Montant des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	Programmé	-	-	1.521 M€							1,521 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	99 M€									
	Situation de référence										
Volume de déchets dangereux exportés pour le traitement	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	2000 t/an en moyenne sur 2007-2013									
	Situation de référence	500 t en 2005									
INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)											
Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	95%	95%							
	Objectif	100 % en 2013									
	Situation de référence	95% en 2006									
Tarif de mise à disposition des capacités SAFE aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une liaison louée de transport pendant un mois)	Réalisé	576 €	358 €	290 €							
	Objectif	460 € en 2008									
	Situation de référence	720 € en 2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)

Evolution de la valeur ajoutée du secteur industriel	Réalisé									
	Objectif	+ 20% en 2013								
	Situation de référence	612 M€ en 2003								
Nombre d'abonnés ayant accès à un réseau à large bande (ADSL 512 kbps minimum)	Programmé									
	Réalisé	84 000	91 000	102 000						102 000 à fin 2009
	Objectif	140 000 abonnés fin 2013								
	Situation de référence	70 000 abonnés fin 2006								
Tarifs mensuels des offres haut débit des opérateurs	Programmé	47 €								
	Réalisé	39,90 €	39,90 €	39,90 €						
	Objectif	47€/mois pour un ADSL 1024 kbps fin 2007*								
	Situation de référence	50€/mois pour un ADSL 1024 kbps en 2006								
Volume de déchets dangereux non traités par rapport au gisement de déchets dangereux à exporter	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	Réduction d'ici à 2013. À préciser.								
	Situation de référence	93% en 2005								

* démarche d'initialisation d'une baisse des coûts par l'intervention du FEDER sur l'année 2007, le relais devra être pris par le marché pour l'obtention d'un prix inférieur à débit équivalent ou d'une offre de services améliorée à coût égal



Information sur l'avancement financier de l'objectif 4a au 31/12/2009 :

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	1,521 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,32%
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	1,521 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,32%
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Analyse qualitative de l'objectif 4-a

En 2009, vingt trois opérations ont été programmées et ont concerné principalement les intrants productifs pour un montant UE de 1,521 M€. Parmi les principales opérations, on peut citer :

- la société SIER SAS concernant l'aide aux coûts logistiques, de fret, de transit, de contrôle et assurances pour les importations d'engrais au cours de l'année 2008 ;
- la société SAS CARTONNERIE de La Réunion concernant l'importation des principales matières premières nécessaires pour son activité de production : papier kraft, colle amidon ;
- la société SA SERMETAL qui intervient sur le secteur de la métallurgie en fabriquant des treillis soudés standard et sur mesure et des armatures métalliques « assemblé » et « coupé-façonné » pour le BTP. Les principales matières premières sont composées de fil machine en fer ;
- ou encore, la SARL SORETOLE dont le métier est le profilage à froid par formage ou pliage de tôle. Les principaux intrants nécessaires sont les bobines d'acier et plaques de tôle en polycarbonates.



Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité

Du fait de sa situation insulaire, les seuls moyens de communication de La Réunion avec l'extérieur sont les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Il convient donc de soutenir le développement de ces secteurs pour, d'une part, répondre aux besoins liés à la croissance démographique, et, d'autre part, faire face à la concurrence des services identiques offerts par les pays de la zone.



Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-b

Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	90 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	83 M€ sur 2000-2006								
Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	Programmé	-	4,562 M€							4,562 M€
	Réalisé	-	-							
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	15,6 M€ sur 2000-2006								
Surface des aérogares	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	32000 m2 en 2015								
	Situation de référence	27550 m2 en 2006								

INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Tonnage fret aéroportuaire annuel	Programmé	-	-							
	Réalisé	28 763	26 879 t	27 500 t						
	Objectif	40 000 t en 2015								
	Situation de référence	28 450 t en 2006								
Tonnage de marchandises	Programmé	-	-							



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

transitant par la plateforme portuaire	Réalisé	4,212 t	4,287 t	3,911 t							
	Objectif	4,9 millions de t en 2015									
	Situation de référence	4 millions de t en 2006									

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Temps d'attente des navires pour cause d'encombrement portuaire exprimé sur l'année	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	400 h								
	Objectif	200 h en 2015									
	Situation de référence	440 h en 2006									
Nombre de passagers par an sur les plateformes aéroportuaires	Programmé	-	-								
	Réalisé	1 594 064	1 654 105	1 749 958							
	Objectif										
	Situation de référence										



Information sur l'avancement financier de l'objectif 4b au 31/12/2009:

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	2,227 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	4,57 %
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	4,509 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	9,25 %
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Au cours de l'année 2009, 2,227 M€ de FEDER ont été mobilisés afin de contribuer à l'amélioration des dessertes portuaires et aéroportuaires. Cependant, l'enveloppe prévue n'est mobilisée qu'à 10 %.

Analyse qualitative de l'objectif 4-b

En 2009, des études de conception des aménagements d'infrastructures relatives au programme de développement aéroportuaire 2009-2015 ont été programmées. Celles ci ont porté notamment sur les investissements à réaliser quant au stationnement des avions, à la mise en conformité des installations avec le code de l'Environnement, à la stabilisation du littoral et de la carapace de la digue de protection de la piste 12-30 ainsi qu'au renforcement des pistes et élargissement des accotements (y compris ceux des taxiways).



Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile

La Réunion présente les caractéristiques du climat tropical et de la jeunesse du relief qui sont deux facteurs permanents de fragilité. Les sols sont très sensibles à l'érosion sur les pentes fortes des reliefs jeunes et escarpés qui imposent la concentration de la population sur les zones littorales. À cela s'ajoutent les épisodes climatiques – les cyclones – qui génèrent d'importants glissements de terrain et dont les passages pluvieux et les vents sont parmi les plus importants de la planète.

Ces contraintes naturelles fortes imposent des investissements supplémentaires, en comparaison des régions continentales, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre les pertes en sol et le maintien, comme le développement, des infrastructures de communication et de toute une économie dans les zones les plus enclavées des Hauts.

L'enclavement du cirque de Mafate, qui n'est desservi par aucune route, induit un surcoût pour l'évacuation et le traitement des déchets de ce site unique à fort potentiel touristique.



Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-c

Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE RÉALISATION (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)

Km de liaison de désenclavement sécurisé	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	3 km en 2015								
	Situation de référence	0								
Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les hauts	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	3 M€ sur 2007-2013								
	Situation de référence	0,6 M€ sur 2000-2006								

INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)

Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	7000 hbts en 2015								
	Situation de référence	0								



Information sur l'avancement financier de l'objectif 4c au 31/12/2009:

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	0,173 M€
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,66%
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	0,173 M€
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	1,66%
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

- Réseau régional à haut débit

L'objectif de ce réseau mutualisé est de mettre en place un service public de mise à disposition des opérateurs d'un réseau régional à haut débit afin de favoriser la concurrence sur le marché local et d'aménager le territoire en permettant l'accès du haut débit à tous, y compris dans les zones les plus isolées et les plus difficilement accessibles de l'île.

- Sécurisation du réseau

L'objectif vise à compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficile de l'île. Il s'agit plus précisément de réaliser ou de moderniser / renforcer les voies de liaison et infrastructures routières de ces zones sensibles.

- Acheminement des déchets de Mafate

Le cirque de Mafate est connu pour son enclavement et l'absence de voies de communication, à l'exception de ses sentiers pédestres. L'hélicoptère est donc nécessaire pour la plupart des échanges de biens avec l'extérieur. L'objectif est de soutenir les frais de transport des déchets de Mafate jusqu'à un équipement de traitement approprié.

Analyse qualitative de l'objectif 4-c

La compensation des surcoûts au titre des difficultés liées au relief et au climat a donné lieu en 2009 à la programmation de deux opérations concernant la sécurisation de liaisons supportant des contraintes particulières.

Cette sécurisation du réseau portée par le Département a concerné :

- la RD52 « route de Grand Ilet » - travaux de terrassement de talus, de sécurisation de la route et construction de soutènement.
- La RD48 « route de Salazie » - travaux de stabilisation et de sécurisation de la plateforme routière par la mise en œuvre de gabions.



Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie

Avec une superficie de 2 500 km², le territoire réunionnais présente un espace très limité, qui subit également les contraintes d'un relief tourmenté. Ainsi, la surface utile se réduit à 1 000 km², essentiellement située sur la zone littorale. Une forte pression foncière s'exerce sur cet emplacement eu égard aux besoins en logements d'une population en croissance et à la nécessaire préservation, dans le même temps, du foncier agricole.

Cette situation expose les entreprises réunionnaises à des surcoûts importants dans leur recherche de foncier et d'immobilier d'entreprise. En effet, la difficulté pour trouver le foncier et les coûts d'accès importants sont autant d'obstacles au développement du tissu industriel réunionnais. L'action du Feder permettrait ainsi de soutenir les entreprises locales en favorisant l'accès au foncier et aux locaux à des coûts proches de ceux de leurs homologues continentaux afin d'éviter que ce facteur n'obère leur compétitivité.



Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-d

Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEUR DE RÉALISATION (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	50 000 m2 en 2007-2013								
	Situation de référence	46 700 m2 sur 2000-2006								

INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	20 / an en moyenne sur 2007-2013								
	Situation de référence	20 / an en moyenne sur 2000-2006								

INDICATEUR D'IMPACT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Réduction de l'écart de prix par rapport à la situation continentale	Programmé	-	-							
	Réalisé	-	-							
	Objectif	À préciser								
	Situation de référence	À préciser								



Information sur l'avancement financier de l'objectif 4d au 31/12/2009:

<i>Indicateurs clés</i>	<i>Programmé</i>
Montant FEDER programmé en 2009	-
Taux de FEDER programmé en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER programmé jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré en 2009	-
Taux de FEDER déclaré en 2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-
Montant FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009	-
Taux de FEDER déclaré jusqu'au 31/12/2009 par rapport au montant prévu 2007-2013	-

Aucun cadre d'intervention agréé en 2009. Aucune opération programmée en 2009.

Analyse qualitative de l'objectif 4-d

Aucune opération programmée en 2008 et en 2009.

Il est à noter qu'au 31/12/2009, le régime d'aide correspondant aux zones d'activités n'était pas encore approuvé. Notifié à la Commission par les services de la délégation générale de l'outre-mer, le document était en cours d'examen par la direction générale de la concurrence à Bruxelles.

3.4.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Les difficultés relevées en 2008 concernant les surcoûts ont subsisté en 2009. En effet, deux régimes d'aide importants, s'ils ont fait l'objet d'une notification à la Commission n'étaient pas encore été agréés. Il s'agit des régimes d'aides suivants :

- les zones d'activités et zones stratégiques : il y a urgence à accompagner rapidement les projets des acteurs économiques et politiques locaux qui sont suspendus depuis début 2007. Par ailleurs, les autorités locales ont sollicité la modification du décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordés aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements qui modifie le code général des collectivités territoriales en limitant l'intervention publique au seuil du régime de minimis soit 200 000 euros par entreprise sur une période de trois exercices fiscaux.
- Exportation des déchets dangereux : Là encore, le régime d'aides concernant l'exportation des déchets dangereux n'a pas fait l'objet en 2009 d'agrément par la Commission. C'est un régime commun aux DOM qui a été notifié à la Commission.



4. Grands projets

En 2009, aucun projet, dont le coût total est supérieur à 50 millions d'euros, n'a fait l'objet d'une décision communautaire au titre de la procédure « grand projet » conformément à l'article n°41 du règlement (CE) N°1083 / 2006 du Conseil.

Cependant, compte tenu des mesures de simplification introduites au sein des règlements communautaires, deux « grands projets » ont pu être programmées au cours de cette année. Il s'agit :

- de la poursuite du creusement de la galerie Salazie amont, dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest ;
- de la seconde phase des travaux de la Route des Tamarins.

Les dossiers « grand projet » sont actuellement en cours d'élaboration et devraient être adressés aux services de la Commission dans le courant du premier semestre 2010.

Par ailleurs, d'autres opérations qui n'ont pas encore débuté présentent des montants de travaux prévisionnels supérieurs aux seuils à partir desquels la procédure s'applique. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- Le Tram – Train,
- Les stations d'épuration du Grand Prado et de Cambaie,
- La Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise,
- Les pôles sanitaires Est et Ouest,
- Un éventuel centre de valorisation énergétique des déchets.

Ces opérations n'étant pour l'instant qu'au stade des études, aucun dossier « grand projet » n'a encore été adressé à la Commission, même si les premières esquisses ont été initiées fin 2009 pour le tram-train et les deux stations d'épuration.

Le tableau suivant indique les différents niveaux d'avancement des opérations concernées par la procédure « grand projet ».



Tableau d'avancement des grands projets

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<i>Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet</i>		
Transport en Commun en Site Propre interurbain (Tram-Train)	<p>Seules les études ont été réalisées dans le cadre du DOCUP 2000-2006. Les études préliminaires ont été réalisées et validées par le maître d'ouvrage le 17 mai 2005.</p> <p>Le marché de maîtrise d'œuvre initial qui portait sur l'AVP de l'ensemble du tracé a été résilié afin de concentrer les moyens et énergies sur la 1ère phase opérationnelle (Saint-Paul - Gillot).</p> <p>Un second marché de maîtrise d'œuvre a été lancé afin de réaliser les études sur cette 1ère phase opérationnelle ; l'AVP a été rendu en février 2007.</p> <p>L'assemblée plénière de la Région en date du 23 août 2006 a décidé de recourir à la procédure de partenariat public privé pour la réalisation de ce projet.</p> <p>L'enquête publique préalable à la DUP s'est déroulée du 20 février au 26 mars 2007, et a conclu à un avis favorable au projet avec une condition suspensive relative au franchissement du massif de La Montagne. La principale évolution concerne le changement de tracé sur cette section pour des raisons écologiques : l'itinéraire aérien est abandonné au profit d'un tracé, desservant toujours la Montagne, mais au moyen de 3 tunnels entre La Possession et St-Denis.</p> <p>Par conséquent, une enquête publique complémentaire a été réalisée du 19 novembre au 21 décembre 2007 sur le franchissement du massif de la Montagne à la suite de laquelle la Région a motivé a volonté de poursuivre le projet jusqu'à l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique. Par arrêté préfectoral du 25 mars 2008, le Préfet de la Réunion a déclaré d'utilité publique les acquisitions et travaux nécessaires à la</p>	<p>La procédure grand projet a été engagée. Un cabinet d'études a été recruté à cet effet.</p> <p>L'analyse coût / avantage est en cours de réalisation.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	<p>réalisation du projet.</p> <p>La consultation PPP a été relancée en juin 2007 pour tenir compte notamment d'une spécialisation « tunnel » et non plus « ouvrages d'art » dans la composition des groupements souhaitant candidater.</p> <p>Les éléments du dossier de consultation ont été adressés aux candidats de décembre 2007 à mars 2008. Les propositions initiales des candidats ont été remises le 20 octobre 2008.</p> <p>Plusieurs cycles d'auditions, dans le cadre du dialogue compétitif, s'en sont suivis fin novembre 2008 à mars 2009 qui ont permis à la Région d'obtenir de la part des deux groupements, à la fois des précisions et des améliorations sur le contenu de leur offre technique et une optimisation du montant des investissements et du coût de leur financement.</p> <p>Les éléments du dossier de consultation final a été transmis aux candidats de mars à avril 2009 pour une remise des offres finales le 25 juin 2009.</p> <p>Après analyse des offres, la Région a notifié au groupement Tram'tiss sa désignation en qualité d'attributaire pressenti provisoire le 13 août 2009, confirmée par la décision de l'Assemblée Plénière du 1^{er} décembre 2009 approuve le choix de la société Tram'tiss comme attributaire définitif. La signature du Contrat de Partenariat a eu lieu le 2 décembre 2009.</p> <p>Dans le même temps, une deuxième enquête publique complémentaire s'est déroulée du 7 octobre au 9 novembre 2009 sur la section Gasparin suite au jugement du Tribunal Administratif qui a demandé l'annulation partielle de l'arrêté de déclaration d'utilité publique sur le secteur de la rue Gasparin à Saint Denis au motif de l'insuffisance de l'étude d'impact. Ces éléments ont été mis à l'enquête et ont obtenu l'avis favorable du Commissaire enquêteur.</p> <p>Les phases de réalisation (études Projet et Exécution) sont lancées et fixeront les paramètres du Dossier « Grand Projet » actuellement en cours d'élaboration au titre du PO FEDER Convergence.</p>	
--	---	--



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

<p>Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise</p>	<p><u>Pour mémoire, rappel synthétique des réalisations soutenues au titre du DOCUP 2000-2006 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Etudes d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage- Etudes du programme architectural et technique- Etudes de maîtrise d'œuvre jusqu'au stade APD <p><u>Réalisations prévues au titre du PO 2007-2013 :</u></p> <p>Un premier dossier d'enquête portant sur l'utilité publique du projet, la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Paul et la cessibilité des terrains a été déposé en décembre 2007.</p> <p>Il a été soumis à enquête publique du 26 Janvier 2009 au 26 Février 2009.</p> <p>Au vu des observations du commissaire enquêteur, la Commission Permanente réunie le 07 Juillet 2009 a décidé de ne pas donner suite à cette première enquête, et a approuvé le lancement d'une nouvelle procédure.</p> <p>Un nouveau dossier prenant en compte les réserves et observations formulées lors de la première enquête a été engagé suite à un premier processus défavorable. Elle est prévue pour s'achever en Février 2010 avec la remise du rapport du Commissaire Enquêteur.</p> <p>Les opérations en vue de la maîtrise foncière concernant cette opération sont en cours de réalisation.</p> <p>La consultation pour les travaux serait décalée au second semestre 2010 pour un démarrage effectif début 2011.</p>	<p>La procédure grand projet est à engager courant 2010.</p>
<p>Station d'épuration du Prado</p>	<p>Les travaux de construction de la station d'épuration intercommunale de Saint-Denis / Sainte Marie sont autorisés par arrêté préfectoral du 26 octobre 2007.</p> <p>La CINOR a décidé de recourir à la procédure de la concession de service public pour la construction et l'exploitation de la station d'épuration du Grand Prado.</p> <p>La consultation des candidats est en cours et la remise des offres est prévue pour le</p>	<p>La CINOR a désigné en septembre 2009 un groupement de bureaux d'études chargé d'établir le dossier « Grand Projet ».</p> <p>La mission du bureau</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	<p>14 décembre 2009. La phase de négociation devrait avoir lieu entre les mois de janvier et de mars 2010. La signature du contrat de concession devrait avoir lieu fin avril 2010.</p> <p>Les études de conception à réaliser par le concessionnaire sont prévues entre les mois de mai et de septembre 2010.</p> <p>Les travaux de construction de la station d'épuration devraient démarrer en septembre 2010 et se terminer en octobre 2013.</p> <p>Après une période de mise en service, la livraison de la station d'épuration est prévue en février 2014.</p>	<p>d'études a débuté en octobre 2009 par la rencontre des différents intervenants.</p> <p>Le dossier « Grand Projet » sera établi à partir de mai 2010 sur la base du projet technique du candidat au contrat de concession qui sera retenu par la CINOR.</p>
Station d'épuration de Cambaie	<p>0 Les travaux de construction de la station d'épuration intercommunale de Saint-Paul / Trois Bassins sont autorisés par arrêté préfectoral du 24 juillet 2009.</p> <p>1 La CREOLE a décidé de recourir à la procédure du marché de conception-réalisation des travaux de la station d'épuration de Cambaie.</p> <p>La procédure est en cours de consultation des entreprises et la signature et la notification du marché de travaux est envisagée pour février 2010.</p> <p>La réalisation des études devraient avoir lieu entre les mois de février et de mai 2010.</p> <p>La réalisation des travaux devraient avoir lieu entre les mois de juillet 2010 et de décembre 2011.</p> <p>Après une période de mise en service, la livraison de la station d'épuration est prévue en mars 2012.</p> <p>Le dossier de demande de subvention a été présenté au Comité Technique Eau et Aménagement du 13 novembre 2009. Le dossier sera soumis à l'avis du CLS au 1^{er} trimestre de l'année 2010 dès réception des lettres d'intention des partenaires financiers co-financeurs (Département, Région et Office de l'Eau).</p>	<p>La CREOLE a désigné en février 2009 un groupement de bureaux d'études chargé d'établir le dossier « Grand Projet ».</p> <p>Le rapport provisoire du dossier « Grand Projet » a été présenté en juin 2009.</p> <p>La dossier « Grand Projet » devrait être remis à la Préfecture en janvier ou février 2010.</p>
Route du littoral	<p>Etudes APSI en cours.</p> <p>Enquête publique à programmer.</p>	<p>Dossier grand projet à initier à l'issue de la phase d'enquête</p>



	Au titre du PO 2007-2013, seules les études et travaux préparatoires sont prévus.	publique et en cas de dépassement du seuil réglementaire
Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet		
Route des Tamarins	<p><u>Pour mémoire, rappel synthétique des réalisations soutenues au titre du DOCUP 2000-2006 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Etudes opérationnelles et travaux préparatoires- TOARC 1 (Terrassement, Ouvrages d'Art et Rétablissements de communication) – St Gilles / Trois Bassins- TOARC 2 (Terrassement, Ouvrages d'Art et Rétablissements de communication) - Trois Bassins / Ravine Fontaine à St Leu- OANC 1 (Ouvrage d'Art Non Courant) - Cap Lahoussaye à la Ravine Fontaine- Viaducs de la Savane – entre échangeur de l'Hermitage et la Grande Ravine <p><u>Réalisations prévues au titre du PO 2007-2013 :</u></p> <p>Le projet est achevé : l'ouverture à la circulation automobile est effective depuis Juin 2009.</p> <p>Les ouvrages soutenus au titre du PO 2007-2013 ont été sélectionnés au sein des différents ouvrages exceptionnels réalisés. La parfaite césure entre les programmes communautaires a été vérifiée. Les travaux retenus sont les suivants :</p> <p style="text-align: center;"><u>Section 1 – Saint Paul / RD 10</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Marché de travaux du viaduc et de la tranchée couverte de Saint Paul (59,09 M€) <p style="text-align: center;"><u>Section 2 – RD 10 / Etang Salé</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Tronçon Nord - lot 1 chaussées - RD 10 /Ravine Fontaine (38,91 M€) et Tronçon Sud -	Dossier grand projet « 2007-2013 » à réaliser sur la base d'une actualisation du dossier grand projet « 2000-2006 » La procédure de révision est en cours.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	<p>lot 1 chaussées - ravine Fontaine / Étang-Salé (33,87 M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> - OA exceptionnel Grande Ravine (43,50 M€) - OA exceptionnel La Fontaine (29,92M€) <p>Le projet est achevé : l'ouverture à la circulation automobile est effective depuis Juin 2009.</p>	
<p>Transfert Est-Ouest</p>	<p>L'état d'avancement pour les travaux de la phase Salazie est le suivant :</p> <p>Les <u>prises d'eau de Salazie</u> (génie civil et équipements) ont été réceptionnées respectivement en janvier 2005 pour la prise de la rivière du Mât et en janvier 2007 pour celle de la rivière des Fleurs Jaunes et ont été confiées à en pré-exploitation au groupement SAUR-CISE Réunion dans le cadre du contrat de gérance du périmètre d'irrigation de l'Ouest.</p> <p>Le creusement de la <u>galerie amont de Salazie</u>, entre la Rivière des Pluies et Salazie, se poursuit et a atteint en juin 2009 le point métrique (PM) 3619. Suite à la rencontre d'une venue d'eau entre les PM 2980 et 3600, reconnue puis précisée par la réalisation de deux sondages de grande longueur, le franchissement des principales zones productives a été effectué par la mise en œuvre de deux auréoles de drainage à partir des PM 3041 et 3105 qui ont permis d'abaisser fortement les pressions et de collecter directement dans le massif une partie des eaux et ainsi diminuer le débit à front et permettre une séparation des eaux en vue de leur transfert vers la galerie Salazie Aval pour les besoins de l'exploitation dans le cadre de l'alimentation des antennes d'irrigation. Un sondage carotté complémentaire a permis de confirmer en avril 2009 la reprise du creusement au tunnelier qui est effective depuis le 15 juillet 2009. Lors du creusement au tunnelier, des venues d'eau ont été rencontrées au PM 4777 à partir du mois d'octobre 2009. Le PM atteint au 31 décembre 2009 est 4860.</p> <p>En parallèle à ce chantier mené depuis la rivière des Pluies, la fin de l'année 2007 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau front de creusement (« attaque amont ») depuis Salazie entre les deux ouvrages de prise d'eau. Les travaux d'excavation du linéaire situé entre les prises d'eau de Salazie se sont achevés en mars 2009. Le repli du chantier est effectif dans l'attente de la programmation des travaux de revêtement de ce tronçon. Seuls ont été maintenu sur site un dispositif de gardiennage et de surveillance des installations dans l'attente du percement par le tunnelier.</p>	<p>Dossier grand projet réactualisé pour la période 2000-2006.</p> <p>Décisions adoptées le 13/03/09 puis le 26/06/2009 confirmant la participation communautaire à 98.796 M€ de FEDER et 50,95 M€ de FEOGA.</p> <p>Actualisation 2007-2013 : en cours : Analyse des offres en cours pour l'actualisation de l'analyse coûts avantages – Etude d'impact réalisée.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

La poursuite de ces travaux intègre selon les recommandations de l'expertise conduite par M. Mermet en particulier la réalisation de reconnaissances systématiques à l'avancement permettant l'anticipation des aléas et la mise en œuvre de la sécurisation en termes d'exposition aux crues de la piste de la rivière des Pluies,
Le percement de la galerie est envisagé pour fin 2010 et son achèvement pour l'année 2013.

La construction de la galerie aval de Salazie, entre Rivière des Pluies et Mafate, s'est achevée en décembre 2006. Les équipements de captage des venues d'eau rencontrées en galerie sont également opérationnels depuis la fin de l'année 2006. La galerie permet, dans l'attente de la livraison de la galerie Amont, de collecter les venues d'eau rencontrées lors du creusement vers les antennes d'irrigation en service ou qui le seront prochainement.

La conduite maîtresse – 2^{ème} tranche (entre Saint-Gilles et Saint-Leu) a été livrée au cours du premier semestre 2006.

Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 8, 6 et 3 :

Antenne 8 : les travaux liés à la réalisation de cette antenne, commencés en mars 2004, se sont achevés en décembre 2006.

Antenne 6 : cette antenne, débutée en mai 2005, a été réceptionnée en juillet 2007.

Antenne 3 : les travaux relatifs à cette antenne ont été engagés en juillet 2006, pour une mise en service mi 2008.

En parallèle à ces aménagements, les études concernant les ouvrages restant à réaliser (antennes 1, 2,5 et 7, secteurs différés des antennes 8, 6 et 3, tranche F) se poursuivent.

Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 1, 2,5 et 7 :

Leur mise en œuvre s'échelonnera entre 2009 et 2013.

Sur les antennes restant à réaliser les travaux se dérouleront en deux temps : Une première tranche relative à la mise en place des conduites secondaires, réservoirs et stations de pompage et une seconde tranche relative aux réseaux tertiaires. Le planning prévisionnel est le suivant :

Antenne 1 : Travaux en cours pour la première tranche

Antenne 2 : début des travaux de la première tranche en 2011 (une partie de ces travaux a été réalisée en 2009)

Antenne 5 : début des travaux de la première tranche en 2012

Antenne 7 : début des travaux de la première tranche fin 2010



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

	<p>La gestion « Haute Préoccupation Environnementale » associée à ce projet reste de mise avec le partenariat d'un coordonnateur environnemental et une mission d'intégration environnementale, paysagère et architecturale. L'arrêté d'autorisation de captage des eaux rencontrées en galeries a été délivré en septembre 2006, après le déroulement des études d'incidence et de l'enquête publique. L'Office de l'Eau a engagé depuis 2006 les prestations d'observation de l'hydro système corrélé aux venues d'eau rencontrées dans les galeries de Salazie. Par ailleurs a été engagé un vaste programme de suivi et d'étude sur l'ensemble des préoccupations environnementales liées au projet : suivi de la qualité des eaux marines et continentales, protection d'espèces protégées, d'intégration de clauses environnementales dans les Documents de Consultation des Entreprises de travaux...</p>	
--	--	--



5. Assistance technique

La mesure relative à l'Assistance Technique a été mobilisée au titre de l'année 2009 à hauteur de 151 537,90€

	FEDER programmé en 2009		FEDER prévu 2007-2013
Assistance technique	0,151M€	0,18%	8,237 M€

Information sur l'avancement physique de l'assistance technique :

Quatre opérations ont été programmées en 2009 sur la mesure 1-11 « Assistance Technique FEDER » :

- Préfecture de la Réunion – Missions Etat 2009
Les missions permettent aux personnes impliquées dans la gestion des programmes de participer à des réunions ou des séances de perfectionnement dans les thématiques liées directement à la gestion du programme ou dans les domaines qui y sont liés d'une façon plus large.
- Préfecture de la Réunion – Prise en charge des coûts de location des locaux de la Cellule Interministérielle d'Instruction (CII) pour les années 2008 et 2009.
- Préfecture de la Réunion – Audit Fonds DOM : L'audit Fonds DOM consiste en une évaluation du Fonds DOM Réunion, au regard de la réglementation européenne.
- SR21 – organisation des premières assises de l'innovation et gestion/refonte du site Internet associé.
Ces Assises de l'innovation visaient trois objectifs principaux :
 - présenter et diffuser les orientations stratégiques émanant des réflexions menées en concertation sur la stratégie régionale d'innovation depuis février 2009,
 - associer des experts à l'analyse et à l'évaluation des orientations afin de disposer d'un regard externe sur les orientations à retenir,
 - consolider les liens entre les participants impliqués dans cette démarche au plan local.



6. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapérioritaire la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeurs de l'Union européenne - Valoriser des projets exemplaires 	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens intervenant dans le cadre de 5 programmes.

Au même titre qu'en matière de stratégie ou de gestion, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29 Mai 2008 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

remarques de la Commission transmises via SFC le 05 Juin 2008, une nouvelle version a été transmise le 10 Juillet 2008. De nouvelles remarques ont été formulées le 24 novembre 2008 et les autorités locales ont transmis une version n°3 le 29 décembre 2008 qui a été validée par la Commission le 6 février 2009.

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'action et de communication un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permettra de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<p><u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'organisation d'une conférence de presse, ➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. <p>Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.</p>
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<p><u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 1 000 exemplaires ➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE	<p><u>Opération réalisée en juin 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Courrier de diffusion tripartite ➤ Réalisation de 500 clés USB ➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <p>Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à la Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre, le 13 décembre et le 15 décembre), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre à 20h00 et une séquence le mercredi à 19h30. ➤ Remise aux membres du CNS



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe	<u>Action réalisée en décembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 000 stylos à billes ➤ 200 stylos « prestige » avec étui ➤ 2 000 blocs notes
	Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)	<u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tirage de 700 exemplaires, ➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org	A réaliser
3 - Site Internet	Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention	<u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour des textes règlementaires selon leur parution officielle : 48 documents mis en ligne depuis 2007, ➤ 179 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2009.
	Refonte du site internet www.reunioneurope.org	Lancement du nouveau site en octobre 2008 <ul style="list-style-type: none"> ➤ 168 documents mis en ligne (au 31 décembre 2009) ➤ Plus de 31 500 visiteurs (de janvier 2009 à décembre 2009) <u>Action réalisée en novembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédure des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (9 800 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009)
	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Impression de 1000 exemplaires ➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. A réaliser : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE)	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancés par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur. ➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 : <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage des travaux avec l'interview de M Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008, - Participation au tournage des différents sujets et interviews.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contact pris avec Memento, magazine économique, pour un dossier sur les 20 ans d'Europe ➤ Contact pris avec le magazine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet) ➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche, Développement et l'innovation CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	Action à réaliser
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés ➤ Réalisation de 17 fiches projet ➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV <p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet) ➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ; - de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...); - de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p> <p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées ➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2009 / COMMENTAIRES
	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, ➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, ➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009.
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre
9 - Evénementiels	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action.
	Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en œuvre
	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	Action réalisée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder) ➤ Inauguration de lycées et collèges (feder) ➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	Action en cours : Prise de contact avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour réaliser l'exposition et animation itinérante



7. Réponse aux observations de la Commission sur le rapport annuel d'exécution 2008

Par courrier en date du 7 décembre 2009, la Commission Européenne a formulé des observations sur le rapport annuel d'exécution 2008.

Comme convenu lors de la réunion du Comité National de Suivi en date du 10 décembre 2009, ce rapport annuel d'exécution 2009 comporte une partie spécifique qui traite des réponses à ces observations/interrogations.

Remarque de la Commission :

« Point 2.1.5 p.9: S'agissant des cadres d'intervention qui n'ont pas été agréés au 31/12/2008, l'autorité de gestion est invitée à préciser les raisons expliquant cette situation et à déterminer de façon plus détaillée quel impact ces retards ont pu avoir sur la mise en œuvre du programme ».

Réponse :

Pour l'année 2008, le retard dans l'agrément des cadres d'intervention est lié, d'une part, à l'approbation tardive du programme opérationnel, et d'autre part, à la priorité donnée aux services de travailler sur la clôture du DOCUP 2000-2006.

S'agissant de l'année 2009, la prolongation de la date finale d'éligibilité des dépenses au 30 juin, a conduit les services instructeurs à poursuivre leurs efforts sur la programmation précédente. Toutefois, l'agrément des cadres d'intervention était une priorité. Les résultats des efforts des services se concrétisent dans les taux de programmation qui se normalisent d'une manière générale, malgré le contexte de crise économique et sociale.

Remarque de la Commission :

« Point 2.1.5 p.9: Concernant l'innovation, quelle part représentent les projets de recherche et d'innovation dans les crédits programmés pour le secteur économique ? Pour les crédits dédiés à la recherche et l'innovation, quelle part a été programmée pour des infrastructures de recherche, et quelle part pour les autres projets (projets collaboratifs, transferts de technologies dans les PME) ? Quels sont les secteurs concernés par ces projets ? »

Réponse :

Le point « 2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER » en page 11 de ce rapport répond en partie à la remarque. De plus, le CNS du mois de décembre 2009 était consacré à cette thématique et a permis d'apporter les réponses à cette interrogation notamment par le biais du tableau de synthèse joint.

Remarque de la Commission :

« Point 2.1.5 p.10: Le rapport indique que "L'équilibre financier entre les tournants et la continuité respecte globalement celui prévu au sein du programme opérationnel": Il conviendrait d'illustrer cette situation en présentant des chiffres relatifs aux montants financiers programmés et réalisés sur les "tournants" et sur la "continuité". »



Réponse :

Le CNS du mois de décembre 2009 indique que la programmation selon l'équilibre selon l'approche « Tournants » - « Continuité » se situe à 30 % - 70%. Pour l'instant, cette répartition tend donc vers l'équilibre théorique global « Tournants » : 37 % - « Continuité » 63 %.

Le document chiffré est également joint.

Remarque de la Commission :

« Point 2.2 p.10: S'agissant des mesures relatives au financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour le logement, le rapport précise que ces dépenses étaient prévues dans le PO et applicables sous réserve que la réglementation communautaire évolue. Comment les dispositions réglementaires au cours de l'année 2008, puis les modifications intervenues au cours de l'année 2009 ont-elles été déclinées au niveau des cadres d'intervention ? »

Réponse :

Dès la conception du PO Feder Convergence 2007-2013, la réflexion sur la prise en compte de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour le logement a été intégrée dans la continuité des actions soutenues au titre du DOCUP 2000-2006. Ainsi, l'intervention du FEDER devait se concentrer sur l'installation de chauffe-eau solaires dans les logements sociaux. Cependant, l'encadrement communautaire avait été pris en compte au niveau des cadres d'intervention qui mentionnaient bien l'impossibilité de soutenir ce type d'opération en l'état de la réglementation communautaire. Dès la modification du règlement traduite au niveau du cadre d'intervention (sans nécessité de modification du PO), l'ensemble des outils de gestion était donc disponible pour soutenir ce type d'opérations. Ainsi, les premiers projets ont déjà été soutenus en respectant bien la date d'éligibilité des dépenses.

Remarque de la Commission :

Point 2.2.3 p.14: Il serait nécessaire de spécifier quels outils l'autorité de gestion a mis en œuvre pour assurer le respect des règles relatives au respect de l'environnement (critères d'éco-conditionnalité appliqués aux projets de manière transversale ?).

Réponse :

Pour assurer le respect des règles relatives au respect de l'environnement, les services instructeurs vérifient les procédures réglementaires environnementales qui contiennent de nombreux critères d'éco-conditionnalité. Par ailleurs, cette dimension fait l'objet d'une vigilance particulière dans le cas des « grands projets ».

Remarque de la Commission :

Point 2.3 p.17: En ce qui concerne les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre, le document évoque la difficulté relative à l'absence de versement de fonds européens pour répondre au démarrage des opérations. Dans ce contexte, il conviendrait de préciser comment ont été utilisées les avances 2007 et 2008 du PO.



Réponse :

En fait, le commentaire du rapport annuel d'exécution 2008 mériterait d'être précisé en indiquant que cette difficulté a concerné le début de l'année 2008 dans l'attente du versement de la première avance du programme. Par la suite, cette difficulté a été levée et le CNS de Décembre 2009 a permis de constater que les montants UE déclarés à fin 2009 excédaient les montants UE reçus au titre des avances.

Remarque de la Commission :

Point 2.4 p.18: Même si les principaux effets de la crise économique sont apparus en 2009, serait-il possible d'identifier dans le rapport les premiers impacts de la crise sur la réalisation des projets et la mise en œuvre du programme ?

Réponse :

Le point « 2.4.1 Changement du contexte de la mise en œuvre des programmes » du présent rapport répond à cette interrogation.

Remarque de la Commission :

Point 3.1 p.30: L'indicateur relatif au nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur est de 16.841 en 2005 et de 16.465 en 2008, pour un objectif de 17.700 en 2015, ce qui traduirait un recul de l'effectif, en contradiction avec la remarque p.36 sur la croissance de celui-ci en lien avec les investissements de 2000-2006. Quelles sont les raisons pouvant expliquer ce recul ?

Réponse :

Le point « 3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif » du présent rapport répond à cette interrogation.

Remarque de la Commission :

Point 3.1.1: Le rapport indique que l'objectif du nombre annuel de bacheliers a été atteint (celui-ci avait déjà été atteint en 2007). Cet objectif n'a-t-il pas été sous-évalué en début de programmation ? Il serait utile de le revoir à la hausse.

Réponse :

Le point « 3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif » de ce rapport répond à cette interrogation.

Remarque de la Commission :

Points 3.1.1 et 3.1.2 pp.36-44: Il serait nécessaire de détailler les raisons expliquant le faible avancement des différents objectifs de l'axe 1, les difficultés qui ont été rencontrées, les mesures prises pour remédier à cette situation ainsi que les perspectives de programmation



et de réalisation sur cet axe (comme cela a été présenté par exemple pour l'axe 3, notamment au point 3.3.1 pp. 62-63).

Réponse :

Le faible avancement des différents objectifs de l'axe 1 en 2008 et en 2009 sont consécutifs :

- au retard dans l'approbation du programme opérationnel ;
- à la priorité ordonnée aux services instructeurs de finaliser la clôture du DOCUP 2000-2006 ;
- et à une pratique de bonne gestion qui consiste à programmer un dossier d'infrastructure public que lorsque le marché de travaux est attribué sur la base de montants quasi-définitifs. De ce fait, le niveau de programmation ne reflète pas l'avancement réel des projets sur le terrain et des efforts de rattrapage sont actuellement en cours. La révision à mi-parcours en cours devrait permettre d'établir un état des lieux des projets existants et de leur degré de « maturité ».

Remarque de la Commission :

Point 3.4 pp.80-95: En complément des explications relatives aux retards de notification des régimes d'aides sur les zones d'activités et zones stratégiques et sur l'exportation des déchets dangereux, il conviendrait de préciser les autres raisons expliquant les retards de programmation et de réalisation pour l'axe 4.

Réponse :

Au-delà des retards liés à la procédure de notification, qui ne doivent pas être néanmoins sous-estimés, les autres raisons expliquant les retards de programmation et de réalisation pour l'axe 4 pourraient être attribués au caractère nouveau de ces régimes d'aide aux intrants/extrants communs aux quatre DOM. En effet, ce phénomène de retard semble commun aux quatre DOM.

Remarque de la Commission :

Point 4 p.97: Nous suggérons de modifier la phrase suivante: « A ce titre, il est proposé de permettre la programmation des opérations sans attendre la décision formelle de la Commission, et d'autoriser la déclaration des dépenses jusqu'à 80% des sommes programmées », par la phrase: « A ce titre, il est proposé d'autoriser les autorités de gestion à déclarer à la Commission des dépenses relatives à des grands projets avant leur adoption formelle par la Commission. Néanmoins, en cas de refus du grand projet en question, la déclaration de dépenses suivant le refus du grand projet doit être rectifiée en conséquence ».;

Réponse :

La correction est apportée au rapport annuel 2008.



Remarque de la Commission :

Point 4 p.97: Même si aucun crédit n'a été programmé en 2008 sur les projets d'Irrigation du Littoral Ouest et de la Route des Tamarins, il conviendrait de donner quelques informations sur l'avancement des travaux de ces deux projets au 31/12/2008.

Réponse :

Le point « 4. Grands projets » de ce rapport répond à cette remarque.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2009

Intitulé Stratégie Régionale Intégrée Plurifonds		AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE INTEGREE PLURIFONDS								
		Montant UE prévu	CNS Octobre 2008 (période 2007-2008)				CNS Décembre 2009 (période 2007-2009)			
			Montant UE programmé	Taux de programmation	Montant UE certifié déclaré	Taux de certification	Montant UE programmé	Taux de programmation	Montant UE certifié déclaré	Taux de certification
Des réponses adaptées face aux nouveaux défis issus de la mondialisation et aux nouveaux enjeux du développement durable (tournants)										
Axe stratégique n° 1 La compétitivité des Hommes : Promouvoir et favoriser le potentiel humain	- Construire des parcours de formation et professionnels porteurs d'avenir et miser sur des méthodes innovantes - Développer une politique de la mobilité pour favoriser la conquête d'emplois plus diversifiés dans un plus grand nombre de pays - Appliquer une stratégie d'ensemble pour le renforcement et l'adaptation des ressources humaines	214,24	33,13	15,0%			63,90	29,8%	7,20	3,4%
Axe stratégique n° 2 La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international	- Développer les secteurs stratégiques - Mettre les infrastructures d'échange au service d'une économie d'ouverture sur l'Océan Indien	176,02	3,60	2,0%			20,32	11,5%		
Axe stratégique n° 3 La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	- Structurer et moderniser l'armature urbaine - Considérer l'environnement, l'eau et l'énergie comme paramètres majeurs d'un nouvel aménagement	300,09	11,56	4,0%			68,64	22,9%		
Total "Tournants"		690,35	48,24	7,0%			152,87	22,1%	7,20	1,0%
% du total		37%	45%				30%		5%	
Un impératif de cohérence et de continuité pour répondre aux défis permanents de La Réunion (continuité)										
Axe stratégique n° 1 La compétitivité des Hommes : Promouvoir et favoriser le potentiel humain	- Favoriser l'inclusion économique et sociale - Enrichir le vivier de compétences nécessaire au développement économique	486,30	52,22	10,7%			134,98	27,8%	31,39	6,5%
Axe stratégique n° 2 La compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international	- Conforter et renouveler les secteurs d'activité traditionnels	412,30	5,73	1,4%	6,55	1,6%	115,67	28,1%	14,32	3,5%
Axe stratégique n° 3 La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	- Compléter et sécuriser le réseau routier - Attribuer l'usage des sols de manière à permettre à l'économie de poursuivre son développement - Poursuivre une politique volontariste des Hauts ruraux et des espaces forestiers	298,79	0,38	0,1%	0,66	0,2%	100,02	33,5%	82,93	27,8%
Total "Continuité"		1197,38	58,33	4,9%	7,20	0,6%	350,67	29,3%	128,64	10,7%
% du total		63%	55%		100%		70%		95%	
Total		1887,73	106,62	5,6%	7,20	0,4%	503,54	26,7%	135,84	7,2%